



LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA

DE LA CITADELLE-D'HALIFAX, DE L'ÎLE-GEORGES, DU FORT-McNAB, DE LA TOUR-PRINCE-DE-GALLES ET DE LA REDOUTE-YORK

Plan directeur



MAI 2009

LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA

DE LA CITADELLE-D'HALIFAX,
DE L'ÎLE-GEORGES, DU FORT-McNAB,
DE LA TOUR-PRINCE-DE-GALLES
ET DE LA REDOUTE-YORK

Plan directeur

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le Directeur général de Parcs Canada, 2009.

This publication is also available in English.

Lieu historique national de la Citadelle-d'Halifax
C.P. 9080, succursale A
Halifax (Nouvelle-Écosse)
Canada
B3K 5M7
Tél : 902-426-5080
Télééc : 902-426-4228
halifax.citadel@pc.gc.ca

*Catalogage avant publication de
Bibliothèque et Archives Canada*

Parcs Canada
Lieux historiques nationaux du Canada
de la Citadelle-d'Halifax, de l'Île-
Georges, du Fort-McNab, de la Tour-
Prince-de-Galles et de la Redoute-York,
Plan directeur / Parcs Canada.

Publ. aussi en anglais sous le titre :
Halifax Citadel, Georges Island, Fort
McNab, Prince of Wales Tower and
York Redoubt National Historic Sites of
Canada Management Plan.

Comprend des réf. bibliogr.
ISBN 0-662-72383-X
No de cat. : R64-105/35-2006F

1. Lieux historiques-Nouvelle-Écosse-Gestion.
2. Lieux historiques-Canada-Gestion.
3. Parcs nationaux-Nouvelle-Écosse-Gestion.
4. Parcs nationaux-Canada-Gestion.
- I. Parcs Canada II. Titre.

FC2314H34P3714 2006
971.6
C2006-980200-9

Photos de la page couverture :

Arrière-plan : *Ship to Shore Photography / Parcs Canada*

En haut (de gauche à droite) : *Soonya Quon, Parcs Canada; Chris Reardon; Jacolyn Daniluck, Parcs Canada*

En bas (de gauche à droite) : *Archives de Parcs Canada; Archives de Parcs Canada*

Avant-propos



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada offrent aux Canadiennes et aux Canadiens, d'un océan à l'autre, des occasions uniques d'explorer et de comprendre notre fabuleux pays. Ce sont des lieux d'apprentissage, de loisir et de plaisir, où la population canadienne peut renouer avec son passé et comprendre les forces naturelles, culturelles et sociales qui ont façonné notre pays.

Tous ces endroits, de notre plus petit parc national jusqu'à notre lieu historique national le plus visité et notre aire marine nationale de conservation la plus vaste, présentent à la population canadienne et aux visiteurs des occasions uniques d'explorer le Canada. Au cœur de l'identité canadienne, ils font partie de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Ce sont des lieux d'apprentissage merveilleux et d'une grande beauté.

Notre gouvernement vise à assurer la conservation de tous ces lieux remarquables.

Dans l'avenir, nous voulons que ces endroits spéciaux aident la population à mieux comprendre et apprécier le Canada, tout en contribuant davantage à la santé économique de nos collectivités ainsi qu'à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement consiste à établir au Canada une culture de conservation du patrimoine, en offrant à la population canadienne des occasions exceptionnelles de faire l'expérience de son patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur des lieux historiques nationaux du Canada de la Citadelle-d'Halifax, de l'Île-Georges, du Fort-McNab, de la Tour-Prince-de-Galles et de la Redoute-York. Je suis très reconnaissant envers les Canadiennes et les Canadiens qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur des lieux historiques nationaux du Canada de la Citadelle-d'Halifax, de l'Île-Georges, du Fort-McNab, de la Tour-Prince-de-Galles et de la Redoute-York.

Le ministre de l'Environnement,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jim Prentice

Recommandations

Recommandé par :



Alan Latourelle
*Directeur général de l'Agence
Parcs Canada*



Linda Frank
*Directrice d'unité de gestion
Unité de gestion de la Nouvelle-Écosse continentale
Parcs Canada*

Résumé

Le Complexe de défense d'Halifax est constitué de cinq lieux historiques nationaux désignés pour une même raison : Halifax était l'une des quatre principales bases navales de l'Empire britannique au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, et le Système ou Complexe de défense d'Halifax donne une excellente vue d'ensemble des défenses côtières que l'on utilisait du XVIII^e siècle à la Seconde Guerre mondiale. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a recommandé la commémoration d'exemples représentatifs d'un ensemble complet de défenses côtières en tant que lieux historiques nationaux, en désignant à cet effet l'Île-Georges, le Fort-McNab, la Redoute-York, la Tour-Prince-de-Galles et la Citadelle-d'Halifax.

Le Complexe de défense d'Halifax est administré par l'Agence Parcs Canada en tant que composante d'un système national de lieux historiques. Chacun de ces lieux historiques protège et fait connaître une partie importante de l'histoire du Canada. Parcs Canada favorise la sensibilisation et la compréhension des Canadiens à propos de notre patrimoine collectif en leur offrant des occasions d'apprentissage et de découverte des lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax et des autres lieux historiques nationaux au Canada.

Un examen des orientations stratégiques de la gestion des lieux du Complexe de défense d'Halifax a été entrepris en 2005, ce qui a donné lieu au présent plan directeur révisé, qui décrit une vision du Complexe de défense d'Halifax pour les quinze prochaines années. Le Complexe de défense d'Halifax demeurera une composante essentielle du tissu urbain de la Municipalité régionale d'Halifax en rappelant des faits marquants de l'histoire militaire internationale. Les ressources patrimoniales des lieux historiques nationaux seront protégées, et dans l'avenir

tous les lieux seront ouverts au public, ce qui créera des occasions d'apprentissage et de découverte de ces endroits exceptionnels.

Le plan directeur établit pour les cinq prochaines années des orientations stratégiques de gestion que l'on peut appliquer dans le cadre de l'exploitation durable de Parcs Canada et que l'on considère comme étant sans impact significatif ou cumulatif sur les valeurs naturelles ou culturelles des lieux. Les orientations proposées pour la gestion sont destinées à assurer l'intégrité commémorative de chaque lieu historique national, à faciliter l'éducation du public et la diffusion externe, à offrir aux visiteurs des occasions d'expériences enrichissantes dans les lieux historiques nationaux ouverts au public, et à envisager des possibilités d'apprentissage et d'appréciation pour les lieux historiques nationaux non ouverts au public.

Priorités pour la gestion du Complexe de défense d'Halifax au cours des cinq prochaines années :

Protection du patrimoine

Parcs Canada stabilisera les ressources culturelles *in situ* au Fort-McNab, se chargera des problèmes de conservation non résolus à la Tour-Prince-de-Galles, et donnera suite aux exigences de conservation de la couverture en ardoise de la Poudrière sud et mettra à niveau de la protection contre les incendies à la Tour de l'horloge à la Citadelle-d'Halifax, et de l'intérieur du poste de commandement de tir à la Redoute-York. L'entretien permanent se fera conformément à l'évaluation du cycle de vie des biens dans tous les lieux du Complexe de défense d'Halifax. Les évaluations de l'intégrité commémorative de l'Île-Georges, de la Redoute-York et du Fort-McNab seront achevées.

Éducation du public et diffusion externe

Parcs Canada fera connaître l'importance historique nationale de chacun des lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax. La priorité sera d'abord d'examiner et de mettre à jour les plans d'interprétation existants et d'élaborer des plans d'interprétation pour les lieux historiques qui n'en ont toujours pas. Pour ce qui est des lieux non ouverts au public, l'interprétation sera assurée par des moyens extérieurs au lieu. Parcs Canada entreprendra de l'interprétation extérieure à la Tour-Prince-de-Galles et avancera des possibilités d'interprétation de l'Île-Georges en utilisant des médias extérieurs dans des points d'observation clés. Des activités spéciales serviront à attirer les résidents de l'endroit dans tous les lieux historiques. Parcs Canada lancera des produits de mise en valeur du patrimoine qui sont associés aux cinq lieux historiques, qui sont adaptés aux intérêts des visiteurs et qui communiquent les messages-clés de chaque lieu.

Expériences enrichissantes pour les visiteurs

Parcs Canada offrira aux visiteurs des expériences enrichissantes dans les lieux historiques nationaux qui sont ouverts au public. À la Citadelle-d'Halifax, des expériences d'interprétation diversifiées et de grande qualité continueront d'être offertes, et le produit sera constamment adapté pour qu'il convienne aux intérêts et besoins des visiteurs. À la Redoute-York, les visiteurs continueront de découvrir le lieu de façon autoguidée. Parcs Canada collaborera avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour offrir des expériences enrichissantes et offrir des services aux visiteurs à l'île McNabs.

Parcs Canada travaillera à une future ouverture de l'Île-Georges en mettant à jour les études de marché ainsi que les prévisions de la fréquentation et du coût des investissements, et en permettant un accès contrôlé à l'Île-Georges pour tester la demande du marché. Une programmation d'événements spéciaux continuera d'être offerte dans tous les lieux historiques.

Collaboration et partenariats

Parcs Canada reconnaît que les partenariats et la collaboration jouent un rôle essentiel pour l'avenir de tous les lieux du Complexe de défense d'Halifax. Dans tous les lieux, on souligne le rôle de nombreuses organisations : La Halifax Citadel Regimental Association et le Musée de l'Armée à la Citadelle-d'Halifax; les Friends of McNabs Island et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse au Fort-McNab; la Municipalité régionale d'Halifax et le Comité consultatif du parc Point Pleasant à la Tour-Prince-de-Galles. Les partenariats seront essentiels à tout aménagement futur de l'Île-Georges, et toute formule potentielle de partenariat sera étudiée dans le cadre d'une réévaluation de la faisabilité de l'aménagement de ce lieu. La collectivité éprouve un vif intérêt pour la Redoute-York et c'est pourquoi des partenariats avec la collectivité seront étudiés au cours des prochaines années pour ce lieu. Parcs Canada s'emploiera à resserrer ses liens de collaboration avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, ainsi qu'à entreprendre des projets d'intérêt mutuel. Parcs Canada cherchera à consolider les partenariats stratégiques existants et à en créer d'autres pour chacun des lieux historiques nationaux.

Table des matières

| | |
|---|-----|
| Avant-propos | iii |
| Recommandations | v |
| Résumé | vii |
| 1.0 Introduction | |
| 1.1 Établissement des orientations de gestion pour le Complexe de défense d'Halifax ... | 1 |
| 1.2 Contexte de planification..... | 3 |
| 1.3 Histoire d'une base navale britannique et canadienne..... | 5 |
| 1.4 Le réseau des lieux historiques nationaux..... | 7 |
| 1.5 Cadre législatif et politique entourant la planification de la gestion..... | 7 |
| 2.0 Intégrité commémorative | |
| 2.1 Engagement de Parcs Canada envers l'intégrité commémorative | 9 |
| 2.2 Énoncé d'intégrité commémorative : Préciser les valeurs des lieux historiques | 9 |
| 2.3 Un fondement pour la planification de la gestion..... | 10 |
| 3.0 Vision | 11 |
| 4.0 Gestion du Complexe de défense d'Halifax | |
| 4.1 Protection du patrimoine..... | 13 |
| 4.2 Éducation et soutien du public | 15 |
| A. Éducation et diffusion externe | 15 |
| B. Relations extérieures..... | 17 |
| 4.3 Expériences enrichissantes pour les visiteurs | 18 |
| 4.4 Collaboration et partenariats | 19 |
| 4.5 Exploitation, administration et intendance de l'environnement | 21 |
| A. Exploitation et administration | 21 |
| B. Intendance de l'environnement..... | 22 |
| 5.0 Gestion de la Citadelle-d'Halifax | 25 |
| 6.0 Gestion de la Redoute-York | 31 |
| 7.0 Gestion de la Tour-Prince-de-Galles | 35 |
| 8.0 Gestion de l'Île-Georges | 39 |
| 9.0 Gestion du Fort-McNab | 43 |

| | |
|--|-----------|
| 10.0 Évaluation des impacts sur l'environnement | 47 |
|--|-----------|

| | |
|--|-----------|
| 11.0 Stratégie de mise en œuvre | 49 |
|--|-----------|

Annexes

| | |
|---|----|
| ANNEXE A : Résumé des commentaires du public | 55 |
| ANNEXE B : Inventaire et évaluation des ressources culturelles | 57 |
| ANNEXE C : Résumé de l'évaluation de l'intégrité commémorative | 59 |
| ANNEXE D : Procès-verbal de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada..... | 63 |
| ANNEXE E : Résumé des énoncés d'intégrité commémorative..... | 65 |
| ANNEXE F : Ouvrages de référence choisis..... | 69 |
| ANNEXE G : Remerciements | 71 |

Cartes de référence

| | |
|---|----|
| CARTE 1 : Contexte régional | 2 |
| CARTE 2 : Contexte local..... | 4 |
| CARTE 3 : Lieu historique national du Canada de la Citadelle-d'Halifax | 26 |
| CARTE 4 : Lieu historique national du Canada de la Redoute-York..... | 32 |
| CARTE 5 : Lieu historique national du Canada de la Tour-Prince-de-Galles..... | 36 |
| CARTE 6 : Lieu historique national du Canada de l'île-Georges..... | 40 |
| CARTE 7 : Lieu historique national du Canada du Fort-McNab..... | 44 |

1.0 Introduction



Vue aérienne du port et du centre-ville d'Halifax, y compris l'Île-Georges et la colline de la Citadelle. Ship to Shore Photography/Parcs Canada 2005

1.1 ÉTABLISSEMENT DES ORIENTATIONS DE GESTION POUR LE COMPLEXE DE DÉFENSE D'HALIFAX

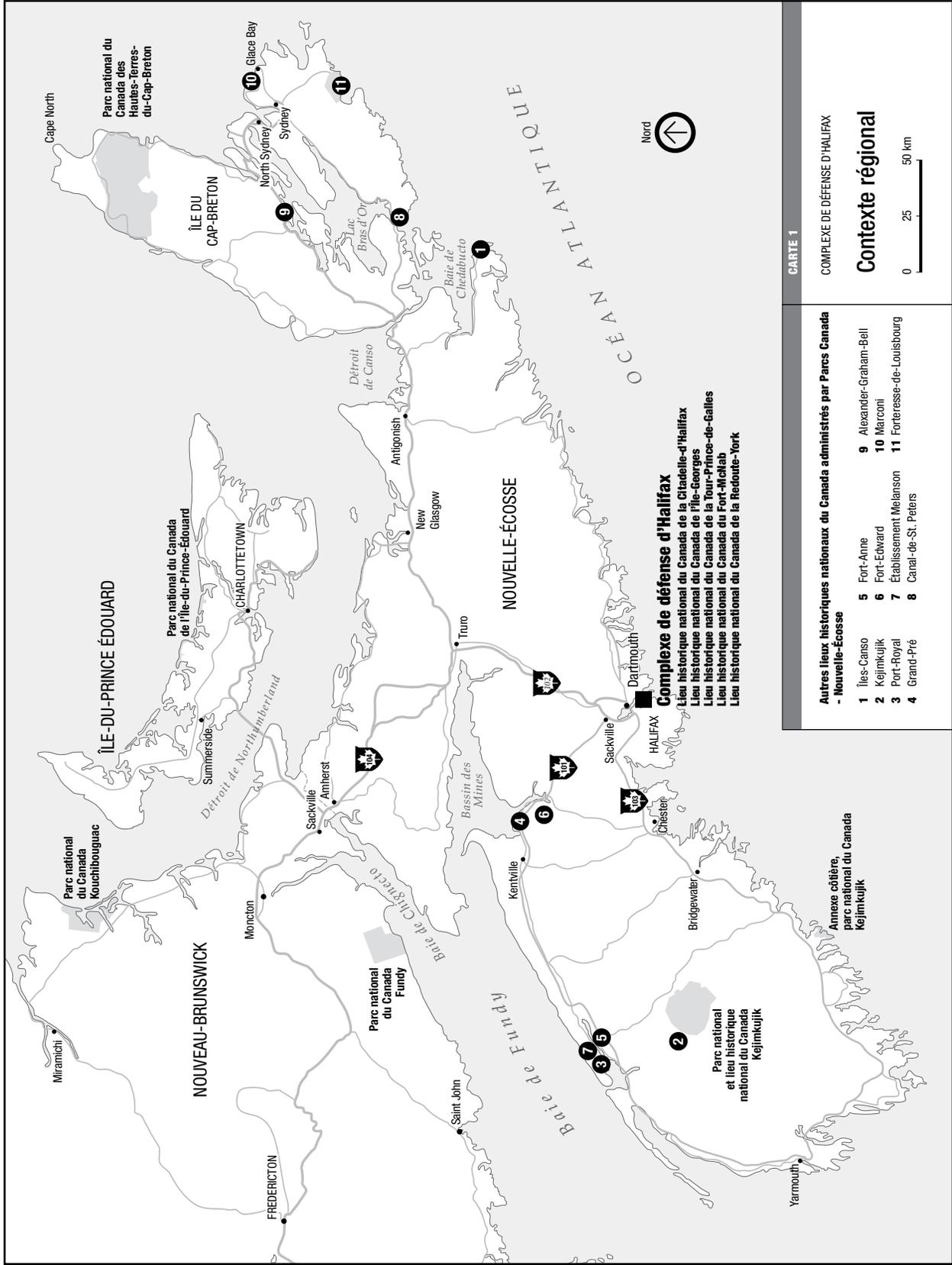
La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a reconnu en 1965 l'importance d'Halifax parce qu'il s'agissait de l'une des quatre principales bases navales de l'Empire britannique au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, et parce que le Système ou Complexe de défense d'Halifax¹ donne une excellente vue d'ensemble des défenses côtières que l'on utilisait du XVIII^e siècle à la Seconde Guerre mondiale. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a ensuite recommandé la commémoration d'exemples représentatifs d'un ensemble complet de défenses côtières en tant que lieux historiques nationaux, en désignant à cet effet l'Île-Georges et le Fort-McNab, en plus des lieux déjà désignés de la Redoute-

¹ Il convient de remarquer que, même si les cinq lieux représentatifs sont appelés collectivement le « Complexe de défense d'Halifax » ou « système de défense d'Halifax », la Commission des lieux et monuments historiques du Canada n'a pas recommandé la commémoration du système lui-même comme un lieu historique composé de cinq éléments, mais plutôt que chaque élément soit commémoré individuellement en tant que lieu historique national. Cependant, le procès-verbal de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada fait référence à ces lieux de façon collective, et le terme Complexe de défense d'Halifax est utilisé pour faire référence à ces cinq lieux tout au long du présent document.

York (1962), de la Tour-Prince-de-Galles (1943) et de la Citadelle-d'Halifax (1935). La Commission a reconnu l'importance historique nationale de ces lieux pour leur contribution à la défense de la base navale d'Halifax et pour leurs ressources culturelles *in situ*.²

Après la Seconde Guerre mondiale, ces lieux sont devenus militairement obsolètes et ont été transférés par le ministère de la Défense nationale à la Division des parcs nationaux. Ces lieux ont depuis été conservés, restaurés et gérés en tant que lieux historiques nationaux pour l'éducation et l'appréciation des Canadiens. Parcs Canada, par le truchement de l'Unité de gestion de la Nouvelle-Écosse continentale, est l'organisme gouvernemental fédéral chargé d'administrer et d'exploiter les lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax, dans le cadre d'un système national d'aires patrimoniales protégées.

² Une ressource culturelle *in situ* est une ressource culturelle qui se trouve dans son emplacement original. Une ressource culturelle est une « Oeuvre humaine ou [un] endroit présentant des signes évidents d'activités humaines ou ayant une signification spirituelle, dont la valeur historique a été reconnue » (Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada, 1994).



CARTE 1
 COMPLEXE DE DÉFENSE D'HALIFAX
Contexte régional
 0 25 50 km

Autres lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada - Nouvelle-Écosse

| | | | |
|---|------------------------|----|--------------------------|
| 1 | Iles-Canso | 9 | Alexander-Graham-Bell |
| 2 | Fort-Anne | 10 | Marconi |
| 3 | Fort-Edward | 11 | Forteresse-de-Louisbourg |
| 4 | Port-Royal | | |
| 5 | Établissement Melanson | | |
| 6 | Canal-de-St.-Peters | | |

Complexe de défense d'Halifax
 Lieu historique national du Canada de la Citadelle-d'Halifax
 Lieu historique national du Canada de l'Île-Georges
 Lieu historique national du Canada de la Tour-Prince-de-Galles
 Lieu historique national du Canada du Fort-McLellan
 Lieu historique national du Canada de la Redoute-Tork

Parcs Canada a élaboré le présent plan directeur conformément à sa responsabilité législative de veiller à l'intégrité commémorative de ces lieux historiques nationaux. Ce document remplace deux plans directeurs, l'un élaboré et déposé en 1993 pour l'Île-Georges, le Fort-McNab, la Redoute-York et la Tour-Prince-de-Galles, l'autre élaboré et déposé en 1994 pour la Citadelle-d'Halifax. Ce plan directeur révisé donnera des orientations stratégiques aux gestionnaires de ces lieux historiques pour assurer la protection et la mise en valeur à long terme de leurs valeurs patrimoniales, pour permettre l'éducation, la compréhension et l'appréciation du public, et pour s'assurer de la représentativité et de la pertinence de ces lieux historiques pour les Canadiens. Le plan directeur aide également les gestionnaires à répondre aux besoins opérationnels et à saisir les occasions de collaboration. Les activités particulières de planification, de mise en œuvre et de gestion seront à leur tour orientées dans leur ensemble par le plan directeur.

Le présent plan directeur a été élaboré avec la participation du public et reçoit un large soutien de ce dernier.³ Il a été établi conformément à la Politique sur la gestion des ressources culturelles et à la Politique sur les lieux historiques nationaux de Parcs Canada.

1.2 CONTEXTE DE PLANIFICATION

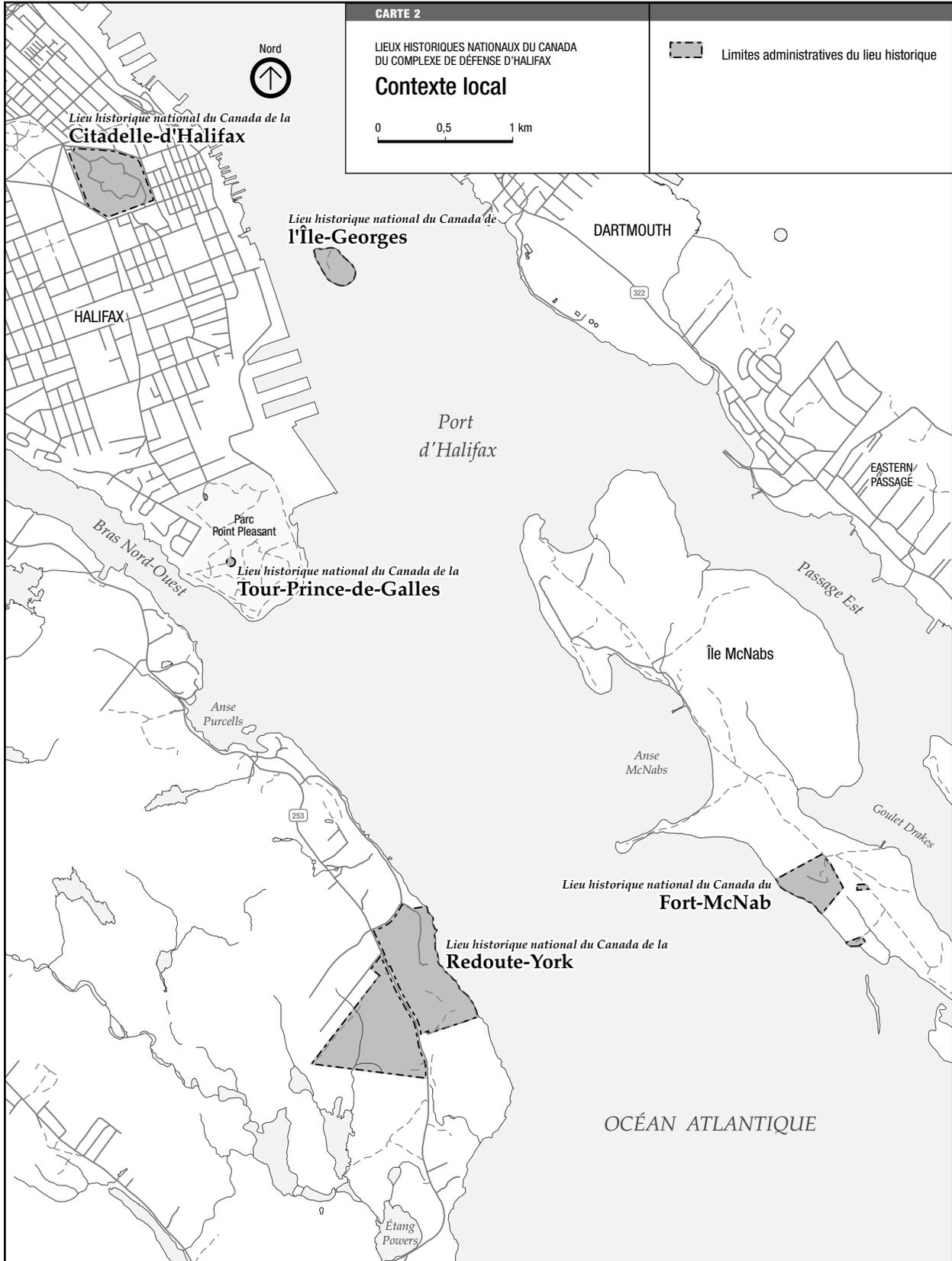
Les lieux du Complexe de défense d'Halifax sont tous situés dans les limites de la Municipalité régionale d'Halifax, soit dans le port d'Halifax ou à proximité de celui-ci (voir CARTE 2 : cadre local). La Municipalité régionale d'Halifax est la capitale de la Nouvelle-Écosse, le plus grand centre urbain de la province et le principal centre régional des provinces maritimes.

- La Municipalité régionale d'Halifax a une population d'environ 359 000 habitants (recensement de 2001), dont environ 273 000 habitent et travaillent à Halifax, Dartmouth, Bedford et Sackville. Le noyau urbain de la Municipalité régio-

nale d'Halifax connaît une croissance constante et l'on s'attend à ce que la population augmente de quelque 85 000 habitants au cours des 25 prochaines années (*Halifax Regional Municipality Regional Plan Draft*, 2005). La demande concernant les espaces verts et les loisirs devrait augmenter en conséquence.

- La zone urbaine de la Municipalité régionale d'Halifax compte plusieurs attractions patrimoniales, comme des édifices gouvernementaux (Province House, City Hall), des jardins et des espaces verts (Jardins publics, place Grand Parade, parc Point Pleasant) et des lieux du patrimoine militaire et maritime (Musée maritime de l'Atlantique, Musée du Commandement maritime, Quai 21). De nombreuses désignations patrimoniales fédérales se trouvent dans la municipalité, dont trente-deux lieux historiques nationaux, vingt-trois personnes d'importance historique nationale, douze événements d'importance historique nationale, deux sépultures d'anciens premiers ministres du Canada et une gare ferroviaire patrimoniale. Le gouvernement provincial et l'administration de la municipalité régionale complètent le programme des lieux historiques nationaux de Parcs Canada avec des programmes de désignation et de commémoration de constructions patrimoniales d'importance provinciale et locale, respectivement.
- En général, les résidents et les dirigeants communautaires considèrent que le caractère patrimonial de la Municipalité régionale d'Halifax est un atout. La stratégie d'urbanisme que la Municipalité met actuellement en œuvre dans le cœur du centre-ville vise à assurer la complémentarité de la taille et de la densité des nouvelles constructions, et à restreindre la construction de bâtiments susceptibles d'empiéter sur des perspectives protégées ou de diminuer la valeur de la Citadelle-d'Halifax en tant que toile de fond pour le centre-ville. Un plan régional a récemment été adopté pour la Municipalité, ce qui pourrait donner lieu à un examen et

³ Voir Annexe A : Résumé des commentaires du public pour une vue d'ensemble des efforts de consultation publique déployés au cours de l'élaboration de ce plan directeur, et un résumé des commentaires du public.



à une mise à jour des plans de secteur, y compris le cœur du centre-ville (quartier des affaires).

- Le port d'Halifax continue de jouer un rôle central dans l'économie de la Municipalité régionale d'Halifax. Le port d'Halifax, géré par l'Administration portuaire d'Halifax, soutient des activités industrielles à caractère maritime et d'autres activités, notamment militaires. Dans la Municipalité régionale d'Halifax, les résidents et les visiteurs ont facilement accès au port d'Halifax et à ses points de vue, et les lieux historiques du Complexe de défense d'Halifax comptent parmi les préférés des résidents. On trouve d'autres points d'observation au parc Point Pleasant, sur la promenade du front de mer d'Halifax et au parc Sir Sandford Fleming. Dans les années 1970 et 1980, des stratégies de planification et des règlements municipaux ont été mis en vigueur pour contrôler les nouvelles constructions au centre-ville et dans la presque île d'Halifax et ainsi protéger les vues et les perspectives sur le port depuis la Citadelle-d'Halifax. Aujourd'hui, un regain d'intérêt pour le réaménagement au centre-ville met ces règlements à l'épreuve.
- Le port est également un pôle touristique avec des aménagements permettant aux visiteurs à pied d'accéder plus facilement au front de mer, une industrie de la croisière en pleine expansion et d'autres activités touristiques à caractère nautique (navigation de plaisance, croisières d'observation de la vie marine). Le tourisme est une industrie extrêmement importante pour la Municipalité régionale d'Halifax et la Nouvelle-Écosse. La province accueille environ deux millions de visiteurs par année. Le tourisme génère environ 1,2 milliard de dollars de revenus dans la province, dont plus de la moitié dans la Municipalité régionale d'Halifax. Bien que la croissance du tourisme ait été relativement constante ces dernières années, le gouvernement provincial vise à doubler les revenus touristiques d'ici 2012

(gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 2006 Tourism Plan). Le tourisme est considéré comme un moteur du développement économique à long terme de la Nouvelle-Écosse, et les lieux historiques du Complexe de défense d'Halifax sont d'importantes attractions contribuant à l'offre touristique.

1.3 HISTOIRE D'UNE BASE NAVALE BRITANNIQUE ET CANADIENNE

Pour les Mi'kmaq, le port d'Halifax et ses environs s'appelaient *Kjipuktuk*, ce qui signifie « grande baie ou long havre ». Les premiers peuples de la Nouvelle-Écosse occupaient *Kjipuktuk* (Chebucto) en saison, même si aucune preuve physique de leurs activités n'a été trouvée dans les lieux historiques du Complexe de défense d'Halifax.

En 1749, pour faire contrepoids à la place forte française de Louisbourg et fournir un ancrage abrité à leur flotte, les Britanniques ont fondé en bordure du havre une colonie importante, qu'ils ont baptisée Halifax. Dès les premiers jours, des fortifications ont assuré la défense d'Halifax. Au fil des siècles, d'autres ouvrages ont été aménagés vers l'entrée du port.

À Halifax, le fort le plus en vue était, et est toujours celui qui se trouve sur un drumlin que l'on a fini par baptiser colline de la Citadelle. Les Britanniques ont érigé successivement quatre fortifications sur la colline, la dernière – la Citadelle que nous connaissons aujourd'hui – ayant été construite entre 1828 et 1856.

Au fil des ans, les Britanniques ont construit de nombreux forts et batteries au bord de l'eau, faisant face au large, à Halifax et à Dartmouth, et sur l'île Georges et l'île McNabs. Bien qu'il s'agissait surtout de défendre les entrées du port, ils ont aménagé quelques fortifications face à la terre, comme le fort sur la colline de la Citadelle et la Tour-Prince-de-Galles. Elles servaient de défense contre une éventuelle attaque par l'arrière de la ville et ses fortifications côtières.

Le complexe de fortifications que les Britanniques ont construit à Halifax, à Dartmouth et dans les environs a subi de nombreuses modifications au fil des guerres



2e Compagnie écossaise devant la tour Prince-de-Galles. Inconnu 1883

et des crises, d'abord avec la France et plus tard avec les États-Unis. Les principaux conflits ayant marqué cette longue période de contrôle britannique sont la guerre de Sept ans, la Révolution américaine, la Révolution française et l'émergence de la France napoléonienne, la guerre de 1812 et la guerre de Sécession aux États-Unis.

À partir des années 1860, l'évolution technologique de l'artillerie et des navires de guerre a donné le signal d'une rénovation systématique des défenses existantes à Halifax. Étant donné la portée étendue et la précision améliorée des nouveaux systèmes d'artillerie – pièces rayées à chargement par la bouche, puis à chargement par la culasse –, il a fallu construire les forts et les batteries de plus en plus loin vers le large. On a modifié en profondeur l'Île-Georges et la Redoute-York, et on a construit le Fort-McNab au cours de cette période

Peu après la création du Dominion du Canada en 1867, les Britanniques ont commencé à retirer leurs troupes. Ce n'était cependant pas le cas à Halifax, ni à Esquimalt sur la côte du Pacifique. La Grande-Bretagne allait garder des soldats, des marins et des navires de guerre dans ces deux bases navales pendant une quarantaine d'années de plus, jusqu'en 1905-1906. Le Canada a franchi

une autre étape vers la création d'un état mûr et indépendant quand il a fini par prendre le contrôle d'Halifax et d'Esquimalt et la responsabilité de leur défense.

À Halifax, le gouvernement canadien a modifié les défenses existantes et en a construit de nouvelles pendant les deux grands conflits du xx^e siècle, la Première et la Seconde Guerre mondiale. Pendant ces deux guerres, le rôle le plus connu d'Halifax était celui de point de formation de convois pour l'envoi outre-mer de soldats et de matériel. Les défenses clés se concentraient alors de plus en plus à l'entrée du port, c'est-à-dire au Fort-McNab, à la Redoute-York et plus loin encore.

Tous les lieux historiques du Complexe de défense d'Halifax ont eu leur rôle durant les années de contrôle canadien, bien que dans certains cas – la Citadelle et la Tour-Prince-de-Galles – le rôle n'était plus stratégique. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada, un organisme consultatif sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada, a recommandé en 1935 que la Citadelle-d'Halifax devienne un lieu historique national, mais le fort est demeuré militairement actif tout au long de la Seconde Guerre mondiale qui a commencé en 1939. Quant à la Tour-Prince-de-Galles, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada l'a jugée d'importance nationale en 1943, lorsque la guerre faisait rage.

Durant la Seconde Guerre mondiale et tout au long des années 1950 et 1960, la rapide évolution de la guerre aérienne et des systèmes d'armes à longue portée a rendu obsolètes la plupart des ouvrages défensifs établis par les Britanniques et par les Canadiens.

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a reconnu en 1965 l'importance historique nationale d'Halifax en tant que base navale, d'abord pour la Grande-Bretagne, puis pour le Canada. La Commission a recommandé la protection d'un échantillon représentatif des types de fortifications construites au fil du temps pour protéger la ville et son port. La Commission a désigné en particulier la Citadelle-d'Halifax, la Redoute-York, l'Île-Georges, le Fort-McNab et la Tour-Prince-de-Galles, des

lieux qu'aujourd'hui on nomme collectivement Complexe de défense d'Halifax. Parcs Canada est l'agence du gouvernement fédéral qui veille à la protection de ces lieux historiques nationaux et offre aux Canadiens et aux visiteurs des occasions d'apprentissage et de découverte dans ces endroits exceptionnels.

Outre les cinq lieux historiques nationaux désignés, d'autres éléments des fortifications britanniques et canadiennes érigées entre 1749 et 1945 sont toujours visibles dans la Municipalité régionale d'Halifax. Parcs Canada donnera sur demande des conseils pour aider la Municipalité régionale d'Halifax et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse à administrer les ressources culturelles dont ils ont la garde.

1.4 LE RÉSEAU DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

Les lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax font partie d'un vaste programme de commémoration qui inclut des lieux, des personnes et des événements désignés d'importance historique nationale. Ces commémorations découlent de la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC), une commission consultative sans lien de dépendance avec le ministre responsable de Parcs Canada. Des quelque 900 lieux historiques nationaux répartis à travers le pays qui forment le réseau des lieux historiques nationaux, Parcs Canada en administre plus de 150 et collabore à la mise en valeur de plusieurs autres dans le cadre d'ententes de partage des coûts. Les autres lieux constituent la « famille » des lieux historiques nationaux, dont les propriétaires et gardiens sont les gouvernements fédéral et provinciaux, les administrations municipales, des entreprises et des particuliers.

Chaque lieu historique national est reconnu pour sa contribution à l'histoire canadienne. Ensemble, les lieux historiques nationaux représentent des milliers d'années de l'histoire de l'humanité et couvrent des thèmes fort variés, allant de la politique à l'économie en passant par la vie intellectuelle, culturelle et sociale. Les lieux historiques nationaux traduisent l'esprit et recèlent les vestiges de notre passé commun et, en ce

sens, s'avèrent de puissants symboles de notre identité et constituent l'héritage de tous les Canadiens et Canadiennes. L'importance nationale de ces lieux est reconnue en vertu d'une loi du Parlement.

1.5 CADRE LÉGISLATIF ET POLITIQUE ENTOURANT LA PLANIFICATION DE LA GESTION

La gestion de tous les lieux historiques nationaux dont Parcs Canada est le propriétaire et/ou l'administrateur est déterminée par un cadre législatif et stratégique commun, et tout plan directeur d'un lieu historique national doit être conforme à ce cadre.

- La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998) confère à Parcs Canada la responsabilité de veiller à l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux. Conformément à cette loi, un plan directeur est élaboré pour les lieux historiques nationaux dont Parcs Canada est le propriétaire et/ou l'administrateur, et ce plan fait l'objet d'une révision tous les cinq ans.
- *Les Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (1994) englobent deux politiques s'appliquant aux lieux historiques nationaux, la Politique sur les lieux historiques nationaux et la Politique sur la gestion des ressources culturelles. Ces politiques donnent une orientation à suivre quand un aspect particulier n'est pas mentionné dans le présent plan.
- La Politique sur les lieux historiques nationaux décrit les objectifs d'un programme national de commémoration historique, donne des lignes directrices relativement à l'évaluation du programme, dont le concept d'intégrité commémorative, et définit les rôles et responsabilités concernant la reconnaissance, la désignation et la commémoration des lieux, des personnes et des événements d'importance nationale.
- La Politique sur la gestion des ressources culturelles décrit les cinq principes qui doivent orienter la gestion des ressources culturelles : valeur, intérêt du public, compréhension, respect et intégrité. Cette politique décrit également les éléments de la gestion des ressources culturelles, c'est-

à-dire l'inventaire, l'évaluation, la prise en compte des valeurs historiques dans les mesures, ainsi que la surveillance et les examens.

- *Le Guide de planification pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada* (2000) indique les exigences de certification du plan directeur d'un lieu historique national, les rôles et responsabilités durant la planification de la gestion, ainsi que les exigences relatives aux consultations publiques.
- *Le Plan d'entreprise de Parcs Canada 2005–2006 à 2009–2010* décrit les priorités de l'Agence pour les cinq prochaines années : protéger les aires patrimoniales, reconnaître les risques pour le patrimoine naturel et culturel; remplir l'engagement d'enrichir le système des aires patri-

moniales protégées, pris par le gouvernement dans son Plan d'action 2002; protéger l'intégrité écologique conformément aux recommandations du rapport de la Commission sur l'intégrité écologique, et réagir aux stress signalés dans les rapports sur l'état des aires patrimoniales protégées; protéger l'intégrité commémorative, reconnaître les stress auxquels est exposé le patrimoine bâti au Canada; restructurer le capital des infrastructures; établir de bonnes relations avec les peuples autochtones; augmenter le soutien du public, et réagir aux changements démographiques.

2.0 Intégrité commémorative



Abri des fusiliers du Fort-McNab. Soonya Quon 2004

2.1 ENGAGEMENT DE PARCS CANADA ENVERS L'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE

Parcs Canada a pour responsabilité de veiller à l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax. On entend par intégrité commémorative la santé ou la complétude d'un lieu historique national. Un lieu historique national possède une intégrité commémorative lorsque :

- les ressources directement liées aux motifs qui justifient sa désignation à titre de lieu historique national ne sont ni altérées ni menacées;
- les raisons de l'importance historique nationale du lieu sont clairement expliquées au public;
- les valeurs patrimoniales (y compris celles qui ne sont pas liées à l'importance nationale) sont respectées par tous ceux qui prennent des décisions ou des mesures ayant des répercussions sur le lieu.

2.2 ÉNONCÉ D'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE : PRÉCISER LES VALEURS DES LIEUX HISTORIQUES

Parcs Canada rédige un énoncé d'intégrité commémorative pour chacun des lieux historiques nationaux administrés par l'Agence. L'énoncé d'intégrité commémorative expose ce que signifie le concept d'intégrité commémorative pour un lieu historique national donné. Il donne des précisions sur ce qui est commémoré dans le lieu historique national et les raisons de la commémoration, sur le lieu désigné (ou le secteur désigné comme étant d'importance nationale), sur les ressources culturelles directement liées aux raisons pour lesquelles le lieu historique national a été désigné (ressources de niveau I), ainsi que sur la valeur des ressources et leurs objectifs de protection. L'énoncé d'intégrité commémorative décrit également les messages d'importance nationale et les objectifs relatifs à leur communication efficace, ainsi que d'autres messages sur les valeurs patrimoniales et les ressources culturelles (ressources de niveau II) du lieu historique.



Canon de la Redoute-York. Gina Patterson 2005

Parcs Canada a élaboré un énoncé d'intégrité commémorative pour chacun des lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax (approuvés entre 1996 et 1999). L'énoncé d'intégrité commémorative de chacun des lieux historiques nationaux est résumé à L'ANNEXE E. Les lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax sont cependant considérés comme étant d'importance nationale pour une même raison. Ils sont d'importance historique nationale car ils ont contribué à faire d'Halifax l'une des quatre principales bases navales de l'Empire britannique au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, et parce que ce sont de bons exemples du réseau exceptionnellement complet de défenses côtières qui s'est développé à Halifax entre le XVIII^e siècle et la Seconde Guerre mondiale.

2.3 UN FONDEMENT POUR LA PLANIFICATION DE LA GESTION

L'énoncé d'intégrité commémorative de chacun des lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax décrit ses valeurs fondamentales et les conditions requises pour éviter leur altération. Ces éléments donnent des points de référence pour la planification, la gestion, la production de rapports et la prise de mesures correctives au lieu historique national, et servent de fondement pour les orientations stratégiques de gestion. Bien que l'énoncé d'intégrité commémorative de chacun des lieux historiques nationaux énonce des objectifs pour assurer la protection, la connaissance, la compréhension et le respect du lieu désigné et de ses ressources culturelles, il ne prescrit ni ne proscrit des mesures de gestion en particulier.

Ce plan directeur énonce des orientations de gestion qui protègent et font connaître les valeurs décrites dans l'énoncé d'intégrité commémorative de chacun des lieux, pour veiller à ce que les ressources culturelles ne soient pas altérées ni menacées, et que les messages relatifs à l'importance historique de chacun des lieux soient communiqués. Ce plan directeur oriente également la mise en oeuvre pour les visiteurs d'activités de découverte, d'éducation et d'appréciation qui sont compatibles avec l'intégrité commémorative.

3.0 Vision



Canon de midi de la Citadelle-d'Halifax. James Ingram 2001

Au cours de l'élaboration du présent plan directeur, les Canadiens ont fait connaître leurs idées et leurs désirs concernant l'avenir des lieux du Complexe de défense d'Halifax. Les lieux du Complexe de défense d'Halifax font partie intégrante de la trame urbaine de la région d'Halifax et sont un témoignage vivant de la fondation et de l'évolution de la ville. Les Canadiens veulent que cela soit préservé. Parallèlement, Parcs Canada doit veiller à ce que la gestion, l'exploitation et l'administration des lieux soient viables sur le plan financier; la vision des lieux doit donc tenir compte de cette responsabilité permanente. La vision à long terme des lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax a été élaborée avec la collaboration des intervenants des lieux, et elle avance les lignes directrices pour l'élaboration des orientations de gestion présentées dans ce plan.

En 2020 :

- Parcs Canada **protège et met en valeur** les cinq lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax pour offrir aux Canadiens et aux visiteurs des exemples de la gamme complète des défenses côtières édifiées entre la fin du XVIII^e siècle et la Seconde Guerre mondiale. Les ressources culturelles de ces lieux, y compris les vestiges des construc-

tions historiques, les ressources archéologiques *in situ* et les collections d'artefacts, sont gérées en conformité avec la politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada et sont inventoriées, conservées et mises en valeur de manière à préserver leur intégrité commémorative.

- Dans chacun des cinq lieux, les visiteurs ont des **occasions d'apprendre** le rôle unique joué par ce lieu dans la défense d'Halifax. La Citadelle-d'Halifax, qui dispose de programmes d'interprétation bien rodés, est le centre coloré et vibrant où l'histoire de l'ensemble du Complexe de défense d'Halifax est communiquée. Parcs Canada veille à ce que les messages d'importance nationale et les raisons de la désignation des cinq lieux soient transmis aux visiteurs et à divers autres auditoires.
- Parcs Canada propose aux visiteurs des **possibilités de découvrir** chacun des cinq lieux du Complexe de défense d'Halifax qui sont enrichissantes et pertinentes. Des services adaptés aux besoins des visiteurs et à l'emplacement du lieu sont offerts à chaque lieu. Les visiteurs sont guidés et informés de manière à vivre des expériences agréables dans chacun des cinq lieux.
- Parcs Canada **établit des relations** avec les autres intervenants de la collectivité pour faciliter la bonne entente et obtenir leur appui en vue de la protection et de la mise en valeur des cinq lieux. Les intervenants ont des occasions de participer activement à la gestion des lieux. Éléments du cadre urbain dynamique de la Municipalité régionale d'Halifax, les lieux du Complexe de défense d'Halifax contribuent au bien-être culturel, social et économique de la région.

La vision de chaque lieu historique national est exposée dans le chapitre traitant de ce lieu, ci-dessous.

4.0 Gestion du Complexe de défense d'Halifax



Rejointement de la Citadelle-d'Halifax. Soonya Quon 2005

Les orientations de gestion communes aux cinq lieux du Complexe de défense d'Halifax se trouvent dans ce chapitre. Les orientations de gestion spécifiques à chacun des cinq lieux se trouvent dans les chapitres suivants.

4.1 PROTECTION DU PATRIMOINE

Les valeurs patrimoniales du Complexe de défense d'Halifax comprennent le lieu désigné de chaque lieu historique national, les ressources culturelles dont les constructions (pierre, maçonnerie et béton, y compris les murs, les bâtiments et les emplacements de canons, ainsi que les vestiges archéologiques *in situ*), les collections d'artefacts (armes, objets archéologiques domestiques et militaires, et une collection d'objets historiques domestiques et militaires), et les liens d'un lieu avec un autre lieu et avec le Complexe de défense d'Halifax dans son ensemble.

Chacun des lieux historiques du Complexe de défense d'Halifax englobe l'intégralité de son lieu désigné, bien que dans tous les cas

les vues depuis le lieu et en direction de celui-ci, même si dans certains cas elles ne sont pas bien définies, sont des aspects valorisés de l'intégrité commémorative du lieu.

Pour l'essentiel, les constructions des lieux historiques sont stables. La Citadelle-d'Halifax a été restaurée en profondeur durant les années 1970 et 1980. La plupart des autres lieux ont été stabilisés et sont surveillés et entretenus dans un état stable. Les besoins de conservation sont surveillés au moyen de programmes nationaux de gestion et d'évaluation des biens, et le personnel effectue annuellement une inspection visuelle pour déceler les nouvelles menaces.

Les ressources sous forme d'objets archéologiques et historiques associées à chacun des lieux ont été inventoriées et conservées, et ces collections d'objets sont soit entreposées dans les installations de conservation de Parcs Canada, soit conservées dans les lieux historiques. La gestion de toutes les ressources culturelles se déroule en conformité avec la Politique sur la gestion des ressources

culturelles de Parcs Canada et les pratiques de conservation reconnues. Aucune fouille archéologique ne reste à effectuer dans les lieux historiques.

Analyse de situation

Veiller à l'intégrité commémorative des lieux du Complexe de défense d'Halifax implique protéger des ressources culturelles stratégiques et fournir au public des occasions de comprendre, d'apprécier et de soutenir ces lieux historiques. Dans les lieux ouverts au public, la présence de ressources culturelles authentiques enrichit les expériences offertes aux visiteurs. Dans les lieux qui ne sont pas encore ouverts au public, Parcs Canada a pour responsabilité d'assurer la stabilité des ressources culturelles pour que les générations futures puissent en profiter et les apprécier.

Le Complexe de défense d'Halifax, situé sur la côte de l'Atlantique de la Nouvelle-Écosse, subit constamment les assauts des éléments. La maçonnerie des constructions *in situ* a été en grande partie stabilisée, mais doit régulièrement être réparée et entretenue.

La recherche à l'appui de la gestion des ressources culturelles de ces lieux a été en grande partie effectuée. Un programme de surveillance des ressources culturelles et collections *in situ* est établi. Des archives sont à la disposition des chercheurs.

Situés dans la zone urbaine de la Municipalité régionale d'Halifax, les lieux du Complexe de défense d'Halifax subissent la pression des lotissements adjacents et des changements dans l'utilisation faite des terres. Entre autres cas, la Citadelle-d'Halifax subit le contrecoup de la revitalisation du quartier des affaires du centre-ville, et les terrains avoisinant la Redoute-York pourraient recevoir des lotissements résidentiels. Les liens visuels entre un lieu donné et un autre lieu, et entre un lieu donné et le port d'Halifax, ont une valeur historique. Bien qu'il y ait des stratégies et les règlements municipaux d'utilisation des terres protégeant les principales vues et perspectives et prévoyant des restrictions quant au style et à la hauteur des nouveaux bâtiments au centre-ville, il reste que ces liens visuels sont de plus en plus compromis avec l'expansion urbaine, surtout lorsqu'ils ne sont pas protégés par la loi.

Objectif

Veiller à la protection des valeurs patrimoniales des lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax.

Mesures du rendement

| Mesure | Objectif |
|--|---|
| État des ressources culturelles | Les ressources culturelles sont en bon état ¹ |
| Niveau de menace par les phénomènes naturels et l'activité humaine | Les menaces sont faibles ² et atténuées |
| Systèmes ou protocoles pour inventorier les ressources, en évaluer l'état et prendre des mesures correctives | Des systèmes sont en place et utilisés, et sont efficaces |
| Cotes des éléments d'intégrité commémorative | Tous les éléments faiblement cotés sont améliorés |

Orientation de gestion

Parcs Canada fera ce qui suit :

- Stabiliser, conserver et entretenir les ressources culturelles des lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax, et assurer une surveillance et une évaluation régulières des ressources culturelles
- Veiller à ce que les collections d'objets archéologiques et historiques associées aux lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax soient maintenues dans un état stable et gérées en conformité avec la politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada
- Procéder à des évaluations de l'intégrité commémorative de la Redoute-York, de l'Île-Georges et du Fort-McNab, et traiter tout problème constaté
- Le cas échéant, participer à des démarches publiques et travailler avec d'autres intervenants pour faire en sorte que l'aménagement des terres avoisinant les lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax n'ait pas de répercussion significative sur leur intégrité commémorative
- Reconnaître et évaluer les vues et/ou les perspectives stratégiques de chacun des

¹ Une ressource en bon état est une ressource qui, actuellement, n'est pas altérée, et dont les lacunes ne constituent pas une menace à l'intégrité commémorative du lieu.

² Une menace faible est une menace susceptible d'influer sur le lieu dans les dix prochaines années.

lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax, afin de les inclure dans les mises à jour des énoncés d'intégrité commémorative

- Élaborer, en partenariat avec d'autres propriétaires fonciers s'il y a lieu, des plans de gestion de la végétation pour protéger les ressources culturelles *in situ* et les perspectives ayant une valeur historique

4.2 ÉDUCATION ET SOUTIEN DU PUBLIC

Parcs Canada s'efforce de faire connaître aux Canadiens les activités de l'Agence pour trois raisons :

- sensibiliser les Canadiens au réseau des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation;
- favoriser la compréhension et l'appréciation des lieux patrimoniaux;
- renforcer le sentiment d'appartenance et d'attachement aux lieux patrimoniaux qui sont des symboles importants du Canada

Veiller à l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax exige d'expliquer clairement pourquoi on considère que ces lieux sont d'importance historique nationale. Les valeurs des lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax et les messages-clés rattachés à chaque lieu sont présentés à l'annexe E. Tous les lieux ont en commun leur message primordial : les raisons de leur commémoration en tant que lieux historiques nationaux. Les raisons sont les suivantes : le rôle du Complexe de défense d'Halifax (et la contribution du lieu précis) dans la défense de la base navale impériale d'Halifax; le rôle joué par le lieu précis dans le système global de défense, et les technologies de défense utilisées dans ce lieu.

La communication efficace de ces messages est essentielle pour garantir l'intégrité commémorative du lieu historique national, et cela peut être évalué d'après les objectifs globaux d'apprentissage fixés par le programme de mise en valeur du patrimoine du lieu. Les objectifs relatifs aux lieux historiques consistent à offrir des occasions d'apprentissage, à vérifier si le visiteur a compris les messages après sa visite, et à s'assurer que les



Commissionnaire à la Tour-Prince-de-Galles. Soonyu Quon 2004

messages principaux ne sont pas embrouillés par des messages secondaires.

A. Éducation et diffusion externe

Concernant chacun des lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax, Parcs Canada est chargé de faire connaître les valeurs de ce lieu, du Complexe dans son ensemble et du réseau fédéral des lieux historiques nationaux. Des programmes de mise en valeur du patrimoine sont offerts sur place dans trois des cinq lieux historiques nationaux, et le niveau varie de « très élaboré » à « très simple ».

Les efforts d'éducation et de diffusion externe déployés pour le Complexe de défense d'Halifax permettent de transmettre l'information, même quand il s'agit des lieux qui ne sont pas encore aménagés pour le public ou ouverts au public. Les efforts d'éducation et de diffusion externe ont été principalement concentrés sur la Citadelle-d'Halifax. La programmation scolaire est offerte en classe et sur place. *La Stratégie d'approche pour la ville* (2002) de l'Unité de gestion a désigné des auditoires cibles pour ces efforts. Le *Plan Engager les Canadiens* (2004) de l'Unité de gestion fixe des priorités de communication ciblées, dont les suivantes qui se rapportent aux lieux du Complexe de défense d'Halifax :

- Répondre à la demande du marché concernant les occasions d'apprentissage par l'expérience
- Comblent les lacunes en matière de biens servant à la mise en valeur du patrimoine

- Toucher la population urbaine en créant des possibilités dans le cadre de l'examen du plan directeur, et avec des activités de marketing urbain

Le site Web de Parcs Canada est le principal outil d'information hors lieu; même s'il y a une page Web pour chaque lieu historique national, le Web est généralement sous-utilisé et les rapports entre les lieux du Complexe de défense d'Halifax ne sont pas bien expliqués.

Analyse de situation

Les différences observées dans la mise en valeur du patrimoine aux cinq lieux historiques du Complexe de défense d'Halifax seraient attribuables à une décision de gestion, prise dans les années 1980, de concentrer les efforts sur la Citadelle-d'Halifax, en cours de restauration à cette époque. La Citadelle-d'Halifax, considérée par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et les gestionnaires du lieu comme le pôle d'attraction touristique le plus prometteur, est devenue l'objet principal du programme de restauration et des ressources servant au développement du lieu et des programmes.

Une mise en valeur élémentaire du patrimoine des lieux historiques nationaux périphériques, que ce soit sur place ou par d'autres moyens, est essentielle pour assurer l'intégrité commémorative de ces lieux, car elle amène les visiteurs à comprendre, à apprécier et à soutenir davantage ces lieux. Les gestionnaires des lieux sont conscients qu'il s'agit là d'une priorité. Des plans d'interprétation seront élaborés ou actualisés pour tous les lieux historiques nationaux, afin que soient mis en valeur les messages-clés de chaque lieu et les liens thématiques entre les lieux. Les efforts actuels d'éducation et de diffusion externe ne présentent pas de façon exhaustive les valeurs du Complexe de défense d'Halifax dans son ensemble. Le Web constitue une solution logique pour compléter les efforts actuels d'éducation et de diffusion externe, car il offre des possibilités de resserrer les liens entre les cinq lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax.

D'après les enquêtes effectuées auprès des visiteurs à la Citadelle-d'Halifax et à la

Redoute-York³, ces derniers comprennent bien les messages-clés de ces lieux historiques nationaux. D'autres formes de recherche en sciences sociales pourraient s'avérer utiles pour déterminer les niveaux de fréquentation, les intérêts des visiteurs et leurs besoins, et notamment pour évaluer l'efficacité des programmes de mise en valeur du patrimoine, surtout lorsqu'ils viennent d'être lancés.

Objectif

Dans les lieux ouverts au public, bien faire connaître aux visiteurs les valeurs patrimoniales du Complexe de défense d'Halifax, de façon à compléter leur expérience, et dans les lieux non ouverts au public, interpréter les valeurs principales par d'autres moyens.

Faire en sorte que le public canadien en général comprenne mieux l'importance historique nationale du Complexe de défense d'Halifax et des lieux qui le composent, ainsi que leurs autres valeurs patrimoniales.

Mesures du rendement

| Mesure | Objectif |
|--|--|
| Efficacité de la communication des messages-clés, c.-à-d. efficacité des mécanismes à transmettre l'information et à faire comprendre les messages au public | Transmettre efficacement les messages-clés et atteindre un niveau élevé de compréhension de ces messages par le public |
| Proportion des visiteurs comprenant l'importance des lieux historiques nationaux | Maintenir la proportion des visiteurs comprenant les messages-clés à 75 % |

Orientation de gestion

Parcs Canada fera ce qui suit

- Expliquer clairement au public pourquoi les lieux du Complexe de défense d'Halifax sont d'importance historique nationale, et faire connaître le mandat de Parcs Canada qui est de protéger le réseau des lieux historiques nationaux du Canada et de renseigner les Canadiens sur ce réseau
- Collaborer avec d'autres intervenants pour lier les thèmes et les messages à l'histoire de la région en général

³ En ce qui concerne ces lieux, les sondages auprès des visiteurs les plus récents datent de 2002 : Custom Visitor Survey 2002 Halifax Citadel National Historic Site of Canada: Preliminary Report; Custom Visitor Survey 2002 York Redoubt National Historic Site of Canada: Preliminary Report

- Mesurer la compréhension des visiteurs et l'efficacité de la transmission des messages-clés pour les lieux historiques et le Complexe de défense d'Halifax dans son ensemble

B. Relations extérieures

Parcs Canada dispose d'une structure de relations extérieures bien développée, qui assure des services dans les lieux historiques nationaux et le parc national relevant de l'Unité de gestion de la Nouvelle-Écosse continentale, et qui est dirigée par un directeur du marketing agissant en fonction d'un plan marketing spécialisé.

Le programme de marketing de l'Unité de gestion prévoit diverses activités avec des partenaires bien établis, dont Tourism Nova Scotia, la Tourism Industry Association of Nova Scotia, les responsables du tourisme à la Municipalité régionale d'Halifax, la Atlantic Canada Cruise Association, Destination Halifax, la Downtown Halifax Business Commission et Attractions remarquables du Canada atlantique. Les efforts de marketing, déployés en partenariat avec d'autres intervenants, sont principalement concentrés sur la Citadelle-d'Halifax, qui est un symbole pour Halifax et la Nouvelle-Écosse, au même titre que les images des fortifications, de la Tour de l'horloge et du 78^e régiment des Highlanders que l'on affiche dans les publicités de la province et de la ville. Les relations avec les médias sont une composante stratégique des relations extérieures et du plan marketing, car la Citadelle-d'Halifax est visitée chaque année par des journalistes spécialisés, ce qui fait de la publicité pour ce lieu historique, pour Halifax et pour la Nouvelle-Écosse.

Les autres lieux historiques nationaux sont mis en valeur dans du matériel publicitaire provincial et dans les centres d'information touristique.

Tous les lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax sont utilisés pour des activités spéciales. Il peut s'agir de réceptions ou de fêtes privées (p. ex., mariages, activités d'entreprise) ou publiques (p. ex., concerts, jeux écossais, reconstitutions historiques), ou d'activités éducatives ou commerciales (p. ex., tournages).

Analyse de situation

La stratégie de promotion des lieux historiques nationaux de Parcs Canada est axée sur la Citadelle-d'Halifax, où les programmes et les services sont bien développés. Parcs Canada reconnaît cependant que tous les lieux du Complexe de défense d'Halifax doivent bénéficier d'une promotion plus énergique auprès des résidents de la région urbaine d'Halifax, afin d'encourager ces derniers à comprendre, à apprécier et à visiter les lieux. Le contenu du site Web pourrait être enrichi pour en tirer meilleur profit en tant qu'outil promotionnel.

Les activités spéciales génèrent des revenus pour Parcs Canada et présentent les valeurs des lieux historiques nationaux à un public qui ne les visiterait pas autrement. Parcs Canada encourage l'utilisation des lieux pour des activités spéciales lorsque des conditions précises sont réunies, notamment le respect de l'intégrité commémorative du lieu. On a procédé à une évaluation environnementale de tous les lieux du Complexe de défense d'Halifax afin de faciliter l'examen et l'approbation des demandes relatives à des activités spéciales. Avec son programme de location des installations, Parcs Canada ne cherche pas à concurrencer le secteur privé, mais plutôt à augmenter la connaissance et l'utilisation des lieux par la collectivité.

Objectif

- Attirer des visiteurs dans les lieux historiques du Complexe de défense d'Halifax
- Expliquer clairement à la population urbaine de la Municipalité régionale d'Halifax et aux autres Canadiens et visiteurs potentiels les raisons pour lesquelles les lieux du Complexe de défense d'Halifax sont désignés lieux historiques nationaux, le rôle de Parcs Canada en tant qu'agence administratrice, ainsi que l'expérience offerte aux visiteurs dans les lieux ouverts au public
- Sensibiliser les résidents de l'endroit aux différents lieux du Complexe de défense d'Halifax en accueillant des activités spéciales qui sont appropriées et qui n'altèrent pas l'intégrité commémorative du lieu

Mesures du rendement

| Mesure | Objectif |
|---|--|
| Nombre de visiteurs à chaque lieu | Augmenter annuellement le nombre de visiteurs |
| Sensibilisation des non-visiteurs aux lieux historiques | Niveau élevé de sensibilisation |
| Niveau d'utilisation des lieux pour des activités spéciales | Les lieux sont davantage utilisés pour des activités spéciales |

Orientation de gestion

Parcs Canada fera ce qui suit :

- Entreprendre des activités de diffusion externe et de relations extérieures et établir des partenariats en mettant en œuvre le *Plan Engager les Canadiens* de l'Unité de gestion
- Travailler avec d'autres intervenants pour promouvoir et commercialiser les lieux historiques, tout en s'assurant de l'exactitude de l'information communiquée
- Continuer à promouvoir les lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax en tant que lieux d'activités spéciales, à condition que les usages soient compatibles avec l'intégrité commémorative

4.3 EXPÉRIENCES ENRICHISSANTES POUR LES VISITEURS

Selon la vision à long terme de Parcs Canada, tous les lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax seront ouverts au public. Les possibilités qu'ont les visiteurs de découvrir les lieux sont toutefois inégales pour le moment. Quatre des cinq lieux historiques nationaux sont accessibles au public, et trois offrent des programmes et des services. Les programmes vivants, riches et diversifiés de la Citadelle d'Halifax offre une multitude de possibilités de découverte au visiteur, aussi bien à l'intérieur du fort que sur les terrains (voir plus loin le chapitre sur la Citadelle d'Halifax pour une analyse complète). Dans les autres lieux historiques, l'expérience offerte au visiteur est essentiellement autoguidée. En général, les visiteurs apprécient l'accessibilité de ces lieux; ils aiment pouvoir visiter gratuitement les terrains des lieux historiques et être en mesure

de les explorer de façon informelle. Le cadre naturel des lieux historiques nationaux et les valeurs culturelles sont un attrait pour de nombreux visiteurs.

Tous les lieux peuvent servir à des activités spéciales grâce au programme de location des installations. Ce genre d'utilisation fournit aux visiteurs d'autres occasions de conserver des souvenirs positifs de ces lieux.

Le profil des visiteurs fréquentant les lieux historiques du Complexe de défense d'Halifax est très différent d'un lieu à l'autre. C'est la Citadelle d'Halifax qui est la plus fréquentée et qui reçoit le public le plus varié : voyageurs indépendants adultes, touristes en croisière ou en autocar, groupes participant à des activités spéciales, résidents de l'endroit qui fréquentent le lieu à des fins récréatives. La Redoute-York et la Tour-Prince-de-Galles reçoivent surtout des visiteurs locaux.

Des sondages sur la satisfaction des visiteurs, des évaluations du service à l'improvisiste et des études sur les visiteurs sont régulièrement effectuées. L'information recueillie sert à améliorer les services aux visiteurs et à élaborer de nouveaux programmes qui répondent à leurs besoins. Étant donné que la fréquentation est en baisse, il devient donc de plus en plus pressant de trouver de nouveaux auditoires cibles.

Analyse de situation

La Citadelle d'Halifax est et demeurera probablement le lieu historique national offrant la plus grande variété de programmes et de services guidés. Les autres lieux continueront d'être visités surtout de façon autoguidée, conformément aux préférences du public, mais des programmes spéciaux peuvent compléter l'offre. Parcs Canada continuera d'étudier la faisabilité d'ouvrir les lieux historiques nationaux qui ne sont pas encore ouverts au public. Parcs Canada devrait s'efforcer d'informer les visiteurs de l'extérieur qu'il existe des lieux historiques nationaux autres que celui de la Citadelle d'Halifax, et de les mettre au courant des expériences et des services offerts dans ces lieux.

Afin de déterminer s'ils sont satisfaits de l'expérience qui leur est offerte, on continuera de faire des enquêtes auprès des visiteurs, ainsi que d'autres études, s'il y a lieu, pour

Mesures du rendement

| Mesure | Objectif |
|--|---|
| Niveau de compréhension et de connaissance des visiteurs, de leurs attentes et de leurs intérêts | Niveau élevé de compréhension et de connaissance |
| Taux de participation des visiteurs aux expériences d'apprentissage relatives au patrimoine culturel des lieux historiques nationaux | Maintenir à 80 % le taux de participation des visiteurs aux expériences d'apprentissage |
| Proportion des visiteurs comprenant l'importance des lieux historiques nationaux | Maintenir à 75 % la proportion des visiteurs comprenant les messages-clés |
| Proportion des visiteurs satisfaits de leur expérience | 85 % satisfaits, 50 % très satisfaits de leur expérience |
| Nombre d'incidents de sécurité publique signalés | Nombre et gravité des incidents de sécurité publique réduits au minimum |

améliorer les services d'interprétation et d'autres formes de services. La sécurité publique demeurera une priorité dans tous les lieux historiques, et le *plan de sécurité publique* de l'Unité de gestion sera tenu à jour.

Objectif

Offrir aux visiteurs des possibilités de connaître, de comprendre et d'apprécier les lieux du Complexe de défense d'Halifax qui sont ouverts au public par la découverte des ressources culturelles *in situ*, par l'appréciation de perspectives stratégiques et par des expériences enrichissantes et agréables.

Orientation de gestion

Parcs Canada fera ce qui suit :

- Offrir aux visiteurs des occasions de découvrir les ressources culturelles, de faire l'expérience de l'endroit désigné et d'apprécier davantage les lieux et leur importance historique nationale



La Redoute-York. Soonya Quon 2004

- Offrir des services et des installations qui facilitent l'offre d'expériences enrichissantes aux visiteurs, conformément aux niveaux actuels de fréquentation des lieux et aux prévisions de la demande
- Entreprendre des études sur les expériences des visiteurs et donner suite aux constatations pour que les programmes soient adaptés aux besoins des visiteurs
- Continuer à promouvoir l'utilisation des lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax pour des activités spéciales, à condition qu'il y ait recouvrement des coûts et que les usages ne nuisent pas à l'intégrité commémorative
- Tenir à jour le *plan de sécurité publique*

4.4 COLLABORATION ET PARTENARIATS

L'ampleur des collaborations et des partenariats concernant les lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax varie d'un lieu à l'autre (voir les chapitres suivants pour une analyse complète). Il existe des partenariats d'exploitation et d'administration spécifiques à certains lieux (surtout la Citadelle-d'Halifax, le Fort-McNab et la Tour-Prince-de-Galles). Plus généralement, Parcs Canada entretient de bonnes relations avec l'industrie touristique de la Nouvelle-Écosse et du Canada atlantique, les gestionnaires des terres adjacentes, le ministère de la Défense nationale, les éducateurs et les universités, le milieu du patrimoine et la famille des lieux historiques nationaux⁴ en Nouvelle-Écosse.

⁴ La famille des lieux historiques nationaux comprend les lieux qui n'appartiennent pas à Parcs Canada; leurs propriétaires sont des particuliers, des organismes sans but lucratif, des sociétés et d'autres ordres de gouvernement

Parcs Canada a travaillé avec les Autochtones de la Nouvelle-Écosse pour concevoir des éléments d'exposition didactiques et pour faire en sorte que les Mi'kmaq rédigent eux-mêmes les messages concernant le patrimoine mi'kmaq qui sont présentés dans les lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax.

Analyse de situation

La collaboration et les partenariats jouent des rôles variés mais importants dans la gestion des lieux du Complexe de défense d'Halifax. En général, Parcs Canada reconnaît que bon nombre des visées de l'Agence concernant les lieux historiques sont partagées par d'autres intervenants, comme l'industrie touristique, les éducateurs et les défenseurs du patrimoine. Parcs Canada continuera de travailler avec d'autres intervenants dont les intérêts se recoupent pour en tirer un avantage mutuel. La formation d'un comité consultatif multilatéral permettrait à Parcs Canada de recevoir régulièrement des observations et des commentaires sur la mise en valeur du patrimoine, la protection du patrimoine, l'expérience offerte aux visiteurs et l'exploitation.

Parcs Canada est tenu de consulter les Autochtones sur toute question susceptible d'avoir une incidence sur les droits autochtones ou issus de traités qui sont revendiqués. Parcs Canada met aussi un accent tout particulier sur l'établissement de relations mutuellement avantageuses avec les Autochtones. Parcs Canada a donc entrepris un processus de consultation sur le présent plan directeur avec des représentants des treize Premières nations mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse. Parcs Canada a aussi consulté le Native Council of Nova Scotia.

Les principales questions abordées durant ces consultations ont été le savoir traditionnel des Mi'kmaq en matière d'écologie et la participation des Mi'kmaq aux comités consultatifs. Les consultations ont fourni une excellente occasion de partager de l'information et de renforcer les collaborations qui existent déjà entre Parcs Canada et les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse.

Parcs Canada reconnaît la nécessité de continuer à faire participer les Mi'kmaq et à

Mesures du rendement

| Mesure | Objectif |
|---|---|
| Niveau de satisfaction des deux partenaires | Niveau élevé de satisfaction des deux partenaires |

incorporer leurs perspectives aux programmes offerts dans les lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax. La participation à un comité consultatif multilatéral et l'engagement dans des projets particuliers sont considérés comme des moyens de concrétiser cette collaboration.

Objectif

Former de nouveaux partenariats et renforcer les partenariats existants pour mieux assurer l'intégrité commémorative, l'adaptation des programmes et des services, et le soutien de la collectivité aux lieux du Complexe de défense d'Halifax.

Orientation de gestion

Parcs Canada fera ce qui suit :

- Travailler avec d'autres ordres de gouvernement lorsque des occasions se présentent
- Travailler avec la communauté autochtone de la Nouvelle-Écosse pour que le patrimoine mi'kmaq soit mis en valeur de façon appropriée dans les lieux historiques nationaux
- Travailler avec des représentants des communautés mi'kmaq à déterminer et à conduire des études axées sur les savoirs traditionnels en écologie, afin de répondre aux besoins mutuels
- Partager de l'information sur l'archéologie avec les Mi'kmaq, cerner les lacunes dans les recherches et entreprendre d'autres reconnaissances archéologiques, afin de répondre aux besoins mutuels
- Identifier diverses opportunités de faire participer les Mi'kmaq à des comités consultatifs associés au lieu historique national
- Continuer de travailler avec d'autres intervenants désireux de protéger et de préserver les valeurs patrimoniales d'Halifax, surtout quand elles concernent l'histoire militaire



Sentier de promenade menant à la batterie de la Redoute-York. Soonya Quon 2004

- Continuer de travailler avec d'autres intervenants pour veiller à la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs dans les lieux ouverts au public, principalement avec la Halifax Citadel Regimental Association et le Musée de l'Armée
- Continuer de travailler en partenariat avec des établissements d'enseignement afin que les valeurs-clés des lieux soient expliquées
- Continuer de travailler avec les propriétaires, les gestionnaires et les autorités de réglementation des terres adjacentes pour s'assurer que le milieu demeurera compatible avec les lieux historiques nationaux
- Continuer de travailler avec l'industrie touristique pour jouer un rôle dans le développement économique de la Municipalité régionale d'Halifax
- Former un comité consultatif multilatéral qui fera des commentaires sur la mise en valeur et la protection du patrimoine, l'expérience offerte aux visiteurs et l'exploitation aux lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax

4.5 EXPLOITATION, ADMINISTRATION ET INTENDANCE DE L'ENVIRONNEMENT

A. Exploitation et administration

Les lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax sont gérés et administrés collectivement dans des bureaux administratifs situés à la Citadelle-d'Halifax. À la Citadelle-d'Halifax, le lieu recevant le plus grand nombre de visiteurs, des problèmes d'exploitation se posent, dont le stationnement des visiteurs, la circulation et les conflits piétons/automobilistes sur la route périphérique (voir plus loin le chapitre sur la Citadelle-d'Halifax, qui aborde ces questions en profondeur). Quant aux autres lieux, les problèmes d'exploitation concernent l'entretien du lieu, la sécurité et l'intervention en cas d'urgence.

Dans chacun des lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax, des systèmes modernes rendus nécessaires par les normes de santé et de sécurité des employés et des visiteurs sont installés dans les constructions patrimoniales. Des fonds ont été prévus pour l'entretien et la réfection des biens non patrimoniaux, comme les routes, les structures d'entretien, les toilettes et les systèmes de protection incendie. D'importants travaux sont prévus à la Tour de l'horloge pour la rendre conforme aux règlements sur la détection et l'extinction des incendies. Un programme d'entretien préventif prévu par la loi est en place afin d'assurer l'inspection et l'entretien en temps opportun des systèmes nécessitant l'intervention d'un technicien diplômé (p. ex., systèmes de protection incendie, aqueduc et égout, systèmes de chauffage, ascenseurs).

Dans certains cas, les services contractuels font augmenter la quantité de personnel à gérer, surtout en ce qui concerne l'entretien des jardins, la conciergerie, la sécurité et certains métiers particuliers. C'est une formule efficace pour les lieux isolés comme les lieux insulaires et la Redoute-York, dont l'entretien et l'administration posent problème vu la distance comprise entre ces lieux et le centre d'exploitation. Un entrepreneur assure le service de navettes permettant au personnel de se rendre au Fort-McNab et à l'Île-Georges. Parcs Canada respecte les exigences fédérales

relatives aux appels d'offres, ainsi que les procédures normalisées et règlements du gouvernement fédéral concernant les marchés.

Les services locaux répondent aux urgences à tous les lieux historiques nationaux. À la Citadelle d'Halifax, le Corps des commissionnaires est présent toute l'année 24 heures sur 24, et il y a un plan d'évacuation en cas d'urgence spécialement adapté. Un plan d'application de la loi élaboré pour l'Unité de gestion vise également les lieux historiques du Complexe de défense d'Halifax.

Analyse de situation

Parcs Canada continue de veiller au bon entretien, à la sécurité et à l'intégrité des ressources de tous les lieux historiques nationaux.

Ce ne sont pas tous les lieux qui ont un service complet : à la Tour-Prince-de-Galles, les services sont fournis dans le cadre du parc Point Pleasant; au Fort-McNab, les services seront situés dans le parc provincial entourant le lieu. Parcs Canada reconnaît que les visiteurs recherchent des installations propres et sûres, ainsi qu'une certaine forme d'accès à l'année, au moins aux terrains des lieux historiques nationaux. Parcs Canada continuera de travailler en ce sens avec le gouvernement provincial et la Municipalité régionale d'Halifax.

Objectif

Faire en sorte que les lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax soient sûrs et bien entretenus, et que les lieux ouverts au public soient entretenus de façon très satisfaisante.

Orientation de gestion

Parcs Canada fera ce qui suit :

- Maintenir en bon état les biens non patrimoniaux
- Gérer les lieux de façon responsable sur le plan financier
- Se conformer aux normes et règlements fédéraux de santé et de sécurité
- Se conformer aux procédures comptables du gouvernement fédéral et faire preuve de diligence raisonnable dans l'utilisation des fonds publics
- Travailler avec d'autres intervenants pour veiller à la sécurité des lieux, les entrete-

nir et les administrer, et offrir un niveau adapté de service et d'intervention en cas d'urgence

- Tenir à jour le plan d'application de la loi de l'Unité de gestion

B. Intendance de l'environnement

Parcs Canada souscrit à l'intendance de l'environnement des lieux historiques nationaux administrés par l'Agence. L'intendance de l'environnement consiste à protéger les valeurs naturelles des lieux historiques nationaux et à prendre des mesures pour minimiser les impacts environnementaux de l'administration et de l'exploitation.

Des renseignements sur les ressources naturelles qui se trouvent sur la propriété administrée des lieux du Complexe de défense d'Halifax ont été recueillis pour les lieux historiques ayant une assise territoriale importante : la Redoute-York, l'Île-Georges et le Fort-McNab⁵. Jusqu'à maintenant, aucune espèce de la liste fédérale des espèces en péril n'a été observée dans ces lieux historiques nationaux. Ces inventaires orientent la planification de l'entretien du lieu et des autres tâches d'exploitation. Tous les lieux sont assujettis à une ordonnance de quarantaine de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) destinée à lutter contre le longicorne brun de l'épinette. Parcs Canada respecte les modalités de l'ACIA dans sa gestion de la végétation des lieux historiques.

Toute intervention ou activité susceptible d'être néfaste au milieu naturel ou aux ressources culturelles d'un lieu fait l'objet d'une évaluation environnementale. On a procédé à une évaluation environnementale de tous les lieux du Complexe de défense d'Halifax afin de faciliter l'examen et l'approbation des demandes relatives à des activités spéciales.

Parcs Canada reconnaît que certains aspects de l'exploitation des lieux ont un impact réel ou potentiel sur l'environnement. C'est pour cette raison que chaque unité opérationnelle de Parcs Canada prépare un plan de système de gestion de l'environnement pour trouver des possibilités d'atténuer certains impacts environnementaux : émis-

⁵ Des inventaires écologiques ont été dressés pour l'Île-Georges (Willison, 1996), le Fort-McNab (Willison et al., 1996) et la Redoute-York (Filiatrault et Staicer, 2004).

sions de gaz à effet de serre, réservoirs de pétrole, hydrocarbures halogénés, biphényles polychlorés, sites contaminés, gestion des matières dangereuses, gestion des eaux usées, pesticides, approvisionnement écologique, gestion des déchets solides et conservation des eaux⁶. Aux lieux historiques du Complexe de défense d'Halifax, les problèmes relatifs aux aires d'entreposage des produits pétroliers ont été réglés et les systèmes d'eau et d'électricité ont été remplacés par des systèmes plus efficaces. Chaque lieu dispose d'un plan d'urgence environnementale pouvant servir en cas de déversement.

Analyse de situation

Des inventaires écologiques des lieux historiques nationaux ayant une assise territoriale importante ont été dressés, et l'information ainsi obtenue éclaire les décisions de gestion concernant ces lieux historiques. Aucune autre étude des lieux historiques nationaux n'est envisagée ou requise pour le moment.

D'autres économies et réductions des impacts environnementaux pourraient être réalisées aux lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax. Une utilisation plus rationnelle et une modernisation des systèmes permettraient de réduire la consommation d'électricité, de mazout et d'eau. Le renouvellement du parc de véhicules avec des véhicules hybrides serait une autre occasion de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Mesures du rendement

| Mesure | Objectif |
|---|---|
| Nombre et type de véhicules dans le parc | Nombre de véhicules réduit et proportion plus importante de véhicules à faible consommation de carburant/à carburant de remplacement dans le parc |
| Ampleur des impacts des interventions ou activités sur les valeurs naturelles | Impacts sur les valeurs naturelles minimisés ou atténués |
| Mesures et objectifs de performance environnementale pour l'exploitation à Parcs Canada | Atteindre ou dépasser les objectifs |
| Réduction de la consommation d'électricité, d'eau et de carburant par rapport à 2006 | À déterminer |

Objectif

Faire en sorte que le milieu naturel des lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax soit pris en compte dans toutes les décisions de gestion, et que des efforts soient déployés pour minimiser les impacts environnementaux, dans la mesure du possible.

Orientation de gestion

Parcs Canada fera ce qui suit :

- Procéder à une évaluation environnementale de toute nouvelle intervention ou activité au lieu historique pour s'assurer qu'elle est compatible avec les particularités écologiques du lieu
- Utiliser des pratiques de gestion des terres respectueuses de l'environnement, qui ne nuisent pas aux valeurs naturelles et culturelles des lieux
- Mettre à jour et appliquer le plan d'action de l'Unité de gestion pour la mise en place du système de gestion de l'environnement, et déployer des efforts particuliers au Complexe de défense d'Halifax pour apporter des améliorations en matière d'approvisionnement écologique et pour réduire la consommation d'eau, de carburant et d'électricité en comparant annuellement la consommation avec un niveau de référence, en améliorant le rendement des systèmes et en mettant l'accent sur l'éducation

Les chapitres qui suivent présentent les orientations de gestion spécifiques à chacun des lieux historiques nationaux.

⁶ Le Système de gestion de l'environnement de Parcs Canada - Cadre national du système de gestion de l'environnement (2003) de l'Agence Parcs Canada donne des directives aux unités opérationnelles.

5.0 Gestion de la Citadelle-d'Halifax



Vue aérienne de la Citadelle-d'Halifax. *Ship to Shore Photography/Parcs Canada 2005*

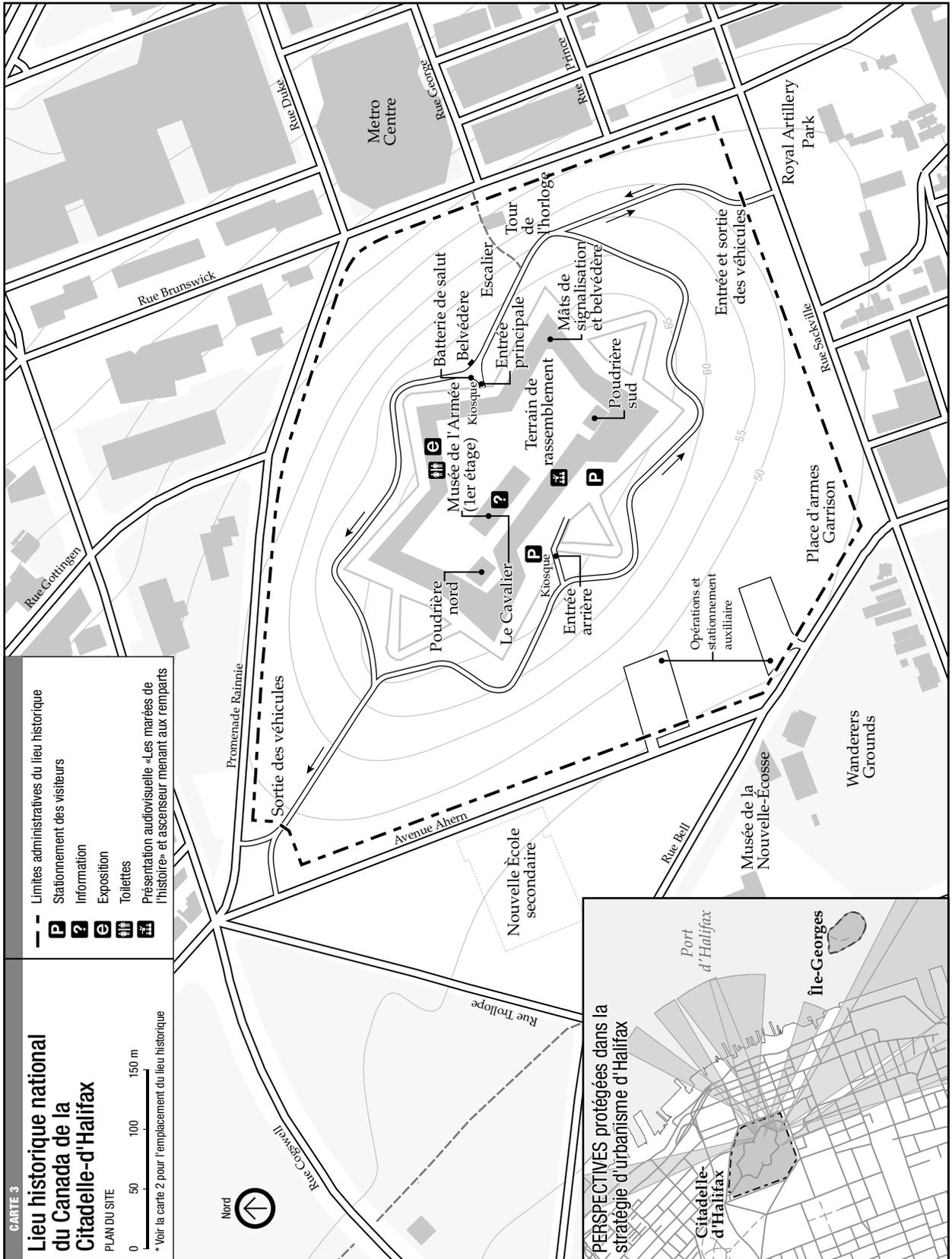
La Citadelle-d'Halifax, construite entre 1828 et 1856, est le quatrième ouvrage fortifié érigé par l'armée britannique sur la colline de la Citadelle pour protéger la ville et la base navale d'une attaque terrestre. Les premières fortifications ont été construites au moment de la fondation d'Halifax, en 1749. Avec le temps, trois autres ouvrages de fortification ont successivement été construits, coïncidant avec le déclenchement de la Révolution américaine, la Révolution française et les guerres napoléoniennes¹ et la période postérieure à la Guerre de 1812. Après être passée sous contrôle canadien, la Citadelle-d'Halifax a continué d'être utilisée à des fins militaires pendant les Première et Seconde Guerres mondiales. La colline de la Citadelle domine le port d'Halifax et constitue un sujet de prédilection pour les artistes depuis 1759.

La Citadelle-d'Halifax a été transférée en 1951 du ministère de la Défense nationale à la Division des parcs nationaux. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a recommandé en 1935 que la

Citadelle-d'Halifax soit désignée lieu historique national. Cette désignation a été confirmée en 1965 quand la Commission, dans son procès-verbal, a donné à la Citadelle-d'Halifax et aux autres lieux du système de défense le nom de Complexe de défense d'Halifax, et qu'elle a reconnu son potentiel en tant qu'attraction touristique. Aujourd'hui, la Citadelle-d'Halifax est le plus visité des lieux historiques du Complexe de défense d'Halifax et est l'un des lieux historiques nationaux les plus fréquentés au Canada, en plus d'être considérée comme un symbole culturel de la Nouvelle-Écosse.

La Citadelle-d'Halifax domine le quartier central des affaires de la Municipalité régionale d'Halifax (voir CARTE 3 : Plan du lieu, Lieu historique national du Canada de la Citadelle-d'Halifax). Elle est bordée de propriétés commerciales et gouvernementales à l'est (rue Brunswick), de quartiers militaires et résidentiels au sud (rue Sackville), et de terres publiques occupées notamment par un musée, des terrains de sport et une école (avenue Ahern et chemin Rainnie).

¹ Le troisième fort a été construit avec l'aide de « Marrons » jamaïcains (été 1796).



Protection du patrimoine

Les ressources culturelles *in situ* de la Citadelle-d'Halifax sont stabilisées, et les collections d'objets historiques et archéologiques sont bien gérées. Une évaluation de l'intégrité commémorative du lieu a été effectuée en août 2005 et a confirmé l'évaluation selon laquelle le patrimoine bâti du lieu était en « bon » état, et qu'il y avait une réponse prompte à tout problème (voir résultats de l'évaluation à L'ANNEXE C). On a procédé à un certain nombre d'interventions de conservation depuis le dernier plan directeur, notamment à la remise en état de la poudrière nord et du mur de briques extérieur sud (1998), au remplacement du pont d'entrée (2003), à la stabilisation et à la remise en état du ravelin nord (été 2004) et à la remise en état de la galerie du Cavalier (2004). Pour ce qui est des autres lieux, la conservation et la réfection sont des besoins constants compte tenu du climat maritime qui caractérise les côtes de la Nouvelle-Écosse.

La stratégie de planification et les règlements d'utilisation des terres de la ville d'Halifax tiennent compte de l'influence et de l'importance de la Citadelle-d'Halifax. Ainsi, la municipalité protège les vues et les perspectives de la Citadelle-d'Halifax et du terrain de rassemblement intérieur donnant sur le port d'Halifax, et impose des restrictions en matière de hauteur des bâtiments. Ces mesures de protection continueront d'être mises à l'épreuve par le développement du centre-ville d'Halifax. Il se pourrait que la stratégie municipale de planification du quartier des affaires soit repensée dans l'avenir.

Éducation du public et diffusion externe

Les efforts d'explication aux Canadiens de l'importance historique nationale de la Citadelle-d'Halifax et du Complexe de défense d'Halifax ont été jugés efficaces et fructueux². Différents moyens sont utili-

²Dans l'évaluation 2005 de l'intégrité commémorative du lieu, on conclut que le programme de mise en valeur du patrimoine et les efforts de diffusion externe à la Citadelle-d'Halifax sont « verts », autrement dit qu'ils sont bons, efficaces et non altérés, étant donné l'efficacité des moyens de diffusion ainsi que la variété et la complexité des points de vue présentés (voir annexe C). Le document Enquête 2002 auprès des visiteurs-clients du lieu historique national de la Citadelle-d'Halifax : rapport préliminaire indique que 89 % des répondants ont identifié correctement au moins quatre des six énoncés portant sur des messages-clés communiqués au lieu historique. Ce résultat montre que les messages de mise en valeur du patrimoine sont communiqués au public d'une manière compréhensible et favorable.

sés sur place pour expliquer les raisons de l'importance historique nationale du lieu. Entre autres possibilités offertes figurent les programmes avec personnel, comme les visites guidées avec des interprètes en costume d'époque, et les programmes sans personnel comme les visites autoguidées, l'exploration informelle, les programmes audiovisuels et le matériel imprimé.

Les non-visiteurs peuvent consulter le site Web de Parcs Canada, où ils trouveront de l'information et des liens, quoique ce site puisse être plus complet. Les programmes de diffusion externe et d'éducation offrent des possibilités d'apprentissage sur place et en classe. Parcs Canada s'efforce de développer des produits pour les nouveaux marchés, dont celui des croisiéristes, et de commercialiser le lieu et la région de façon concertée. La Citadelle-d'Halifax participe toute l'année à de nombreuses activités communautaires spéciales à l'extérieur du lieu. Le 78^e régiment des Highlanders de l'armée britannique, le régiment représenté par des interprètes costumés à la Citadelle-d'Halifax, est utilisé par Nova Scotia Tourism pour promouvoir la Nouvelle-Écosse dans des expositions touristiques au Canada et à l'étranger, et dans des campagnes de publicité. Le 78^e régiment est devenu un ambassadeur pour la Nouvelle-Écosse et un symbole touristique pour cette province.

Une ébauche de plan d'interprétation (faite en 2001) a permis de déceler des lacunes dans la mise en valeur du patrimoine et la prestation des services à la Citadelle-d'Halifax. Certaines améliorations recommandées ont été apportées, dont une vidéo d'orientation et une exposition thématique. Il pourrait se présenter des occasions d'incorporer ou d'améliorer la mise en valeur du patrimoine sur les terrains de la Citadelle-d'Halifax, notamment avec la réfection des biens, en particulier aux endroits d'où l'on voit les autres lieux du Complexe de défense d'Halifax.

Expériences enrichissantes pour les visiteurs

La Citadelle-d'Halifax reçoit plus de 450 000 visiteurs par année (environ 130 000 visiteurs paient pour entrer dans les fortifications). Des interprètes costumés jouent le rôle des soldats du 78^e régiment des Highlanders de



Artilleurs de la Royal Canadian Garrison Artillery, vers 1890 William Notman

l'armée britannique, des soldats de l'Artillerie royale et des femmes de soldats, ce qui recrée l'ambiance de la Citadelle-d'Halifax telle qu'elle existait dans les années 1860. Les visiteurs peuvent explorer la plupart des secteurs à l'intérieur et à l'extérieur des fortifications, et pendant l'été, ils ont la possibilité de faire une visite guidée, de parcourir les expositions de façon autoguidée et de voir une présentation audiovisuelle. Une boutique de cadeaux et un café sont mis à la disposition des visiteurs en saison; l'offre de services est réduite à la Citadelle-d'Halifax en basse saison.

La Citadelle-d'Halifax est mise en valeur en tant que lieu d'activités spéciales, comme des activités publiques d'envergure (Fête du Canada), des activités non commerciales (sports, activités communautaires), des activités commerciales (fêtes sous la tente, concerts) et des réceptions privées (mariages, réunions). À l'intérieur du fort, la poudrière nord et certaines casemates ont fait l'objet d'une remise en état et servent désormais de locaux à louer. Le programme de location des installations familiarise les entreprises et les résidents de l'endroit avec la Citadelle-d'Halifax, ce qui leur fait apprécier et utiliser davantage le lieu et leur fait voir qu'il est bien plus qu'une simple attraction touristique. Les principaux groupes de visiteurs sont les voya-

geurs indépendants adultes (70 % de la fréquentation), la clientèle des autocaristes et des croisiéristes (23 %) et les groupes d'enfants fréquentant l'école primaire (5 %); ceux-là cherchent de l'information avant départ, des services de visite spécialisés et des présentations multimédias. Les utilisateurs récréatifs, qui viennent surtout des environs, profitent des terrains de la Citadelle-d'Halifax pour faire de la glissade, du cerf-volant ou de la course à pied, se balader ou prendre un bain de soleil. De temps à autre, des dignitaires et des célébrités demandent qu'on leur offre des services personnalisés et que l'on protège leur vie privée. Enfin, certaines personnes vont à la Citadelle-d'Halifax dans le cadre d'une activité spéciale, comme un mariage.

Exploitation et administration

La colline de la Citadelle est un grand espace vert comptant peu de points d'accès aux véhicules motorisés, mais laissant libre accès aux piétons. Les visiteurs et les résidents de l'endroit apprécient les vues sur le port d'Halifax et le centre-ville d'Halifax depuis la route périphérique, ainsi que les terrains permettant des activités récréatives non encadrées. Au nombre des défis que doivent relever les gestionnaires du lieu figurent la congestion automobile, le manque de places de station-

nement, le risque de conflits entre piétons et automobilistes et l'orientation des visiteurs vers les points d'entrée du fort. Une nouvelle école secondaire, Citadel High School, vient d'être construite au pied de la colline, à l'ouest, ce qui pourrait faire augmenter l'utilisation non encadrée de la colline, les besoins en stationnement et la circulation locale. Ces problèmes doivent être gérés en collaboration avec le personnel de la Municipalité régionale d'Halifax.

Partenariats et collaboration

Les partenariats jouent un rôle-clé dans l'exploitation de la Citadelle-d'Halifax. La Halifax Citadel Regimental Association, une association coopérante sans but lucratif fondée en 1993, offre des services aux visiteurs et des services de mise en valeur du patrimoine, dont un programme d'animation, un café et une boutique de cadeaux, ainsi qu'un site Web d'information sur les services. Cette association exploite également le programme de location des installations intérieures, qui accueillent des réunions ou des activités spéciales amenant beaucoup de gens à la Citadelle-d'Halifax. Le Musée de l'Armée, qui occupe des locaux de la Citadelle-d'Halifax, enrichit la présentation de l'histoire militaire du lieu. Les bénévoles, qui jouent un rôle important dans la mise en valeur du patrimoine et les autres fonctions de soutien, donnent environ 13 000 heures

par année. Parcs Canada veut faire participer l'ensemble de la collectivité urbaine de la Municipalité régionale d'Halifax et aimerait étudier davantage les possibilités d'activités spéciales avec les communautés culturelles, les jeunes et les résidents d'Halifax.

Vision du lieu

La vision à long terme de la Citadelle-d'Halifax est la suivante :

À la Citadelle-d'Halifax, Parcs Canada protège les ressources culturelles et transmet les messages historiques aux visiteurs grâce à des programmes novateurs offerts toute l'année; le lieu prospère en tant que destination touristique internationale et sert de cadre pour des activités récréatives, éducatives et festives qui contribuent au bien-être culturel, social et économique de la Nouvelle-Écosse. Parcs Canada continuera d'établir et de renforcer ses partenariats pour concrétiser cette vision.

Objectifs du lieu

Les principaux objectifs de la Citadelle-d'Halifax pour les cinq prochaines années sont d'augmenter l'utilisation et la fréquentation du lieu en attirant des visiteurs de tous les horizons et des auditoires nouveaux, et de solidifier le rôle du lieu en tant qu'élément central de la trame urbaine de la Municipalité régionale d'Halifax et attraction-clé du marché du tourisme patrimonial.



La poudrière nord. Soonya Quon 2005

Orientation de gestion

Parcs Canada fera ce qui suit :

- Prendre des mesures de protection du patrimoine et de gestion des biens suivant les besoins, comme la remise en état de la couverture en ardoise de la poudrière sud, la mise à niveau de la protection contre les incendies à la Tour de l'horloge, et l'entretien courant des murs et constructions de maçonnerie
- Continuer de lancer des produits de mise en valeur du patrimoine qui sont adaptés aux intérêts des visiteurs et qui communiquent, entre autres messages, les raisons de l'importance historique nationale du lieu
- Faire mieux connaître et comprendre la Citadelle-d'Halifax chez les jeunes, les communautés culturelles et les résidents de l'endroit en faisant la promotion des différentes utilisations du lieu, en organisant et en accueillant des activités spéciales en collaboration avec les partenaires, et en faisant de la diffusion externe
- Résoudre les problèmes de circulation, de stationnement et d'accès des piétons et des véhicules en améliorant la signalisation et en faisant d'autres études de la situation avec la Municipalité régionale d'Halifax
- Travailler avec les intervenants, les autorités compétentes et les propriétaires de terres voisines concernant la complémentarité de l'utilisation des terrains et les vues et les perspectives protégées par la loi depuis des points précis de la Citadelle-d'Halifax
- Au cas où la Municipalité régionale d'Halifax reverrait sa stratégie de planification du quartier des affaires ou d'autres secteurs avoisinant à la Citadelle, participer à cette démarche, surtout pour assurer la protection à long terme des vues et des perspectives stratégiques
- Faire en sorte de participer aux décisions concernant l'aménagement des propriétés voisines, ou d'être consulté à propos de ces décisions

6.0 Gestion de la Redoute-York

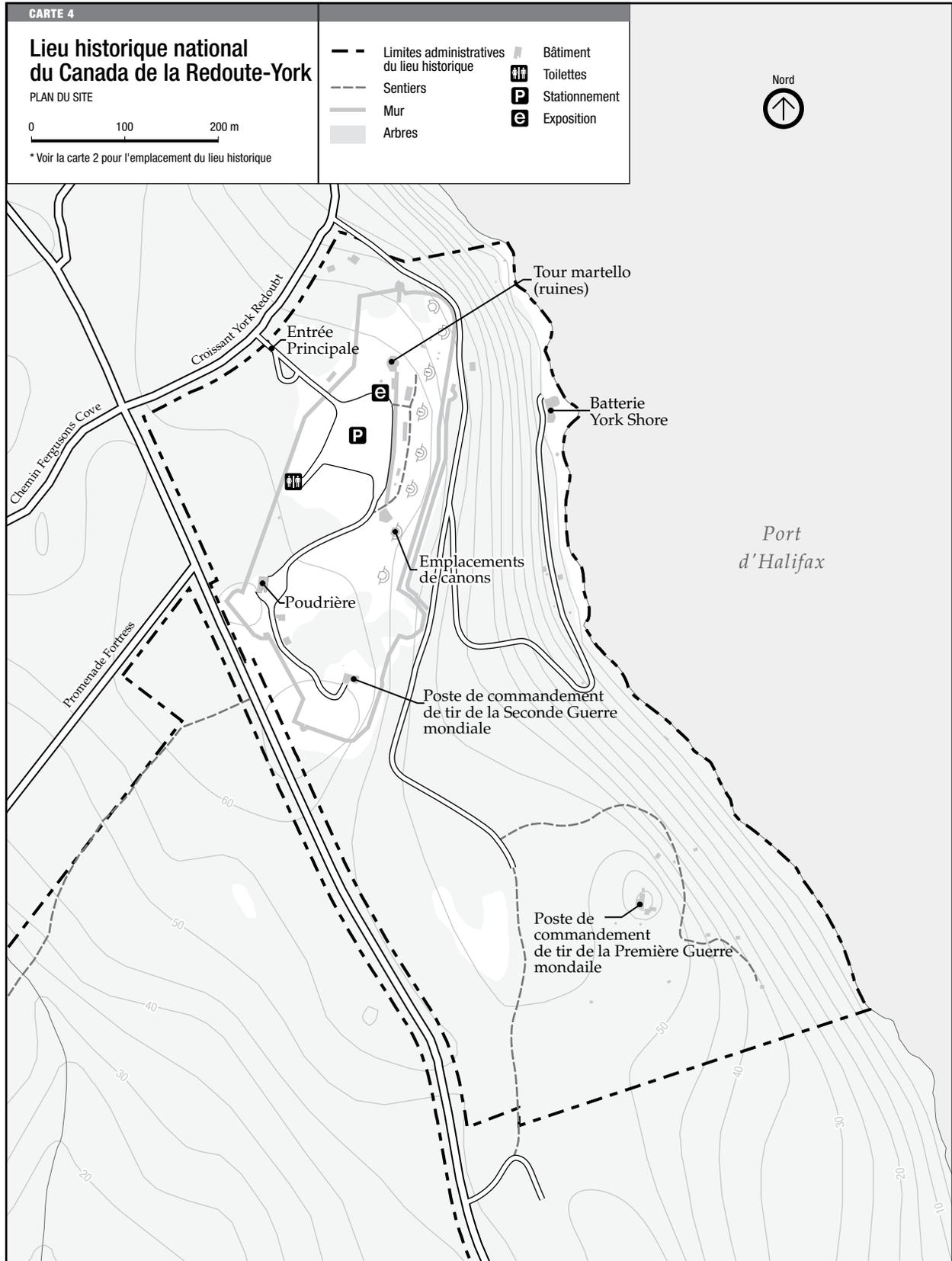


Canon de la Redoute-York. *Parcs Canada 1996*

La Redoute-York était au cœur des défenses protégeant les approches de l'avant-port d'Halifax. Commencée en 1793, elle a été agrandie par le duc de Kent, qui y a construit une tour martello en 1798. La redoute est devenue un maillon essentiel du réseau de communications protégeant la ville en cas d'attaque surprise. Son importance stratégique était telle qu'elle a été reconstruite dans les années 1860 et 1880 pour permettre l'installation de pièces d'artillerie plus puissantes. Au xx^e siècle, la Redoute-York, devenue le centre de commandement tactique de toutes les défenses portuaires, est demeurée en service jusqu'en 1956. La Redoute-York a été transférée en 1964 du ministère de la Défense nationale à la Division des parcs nationaux, pour ensuite être ouverte au public en 1969 en tant que lieu historique national.

Les 72,5 hectares de la propriété administrée du lieu historique national sont bordés de lotissements résidentiels au nord, d'une

propriété du ministère de la Défense nationale au sud, et de terres publiques provinciales à l'ouest; la propriété est traversée par le chemin Purcell's Cove (voir CARTE 4 : Plan du lieu, Lieu historique national du Canada de la Redoute-York). Le lieu désigné a la même superficie que le lieu administré. Le secteur côtier rassemble la plupart des ressources culturelles associées au lieu historique, mais le secteur intérieur renferme les bornes de délimitation originales du Ministère de la guerre et faisait partie du territoire nécessaire aux besoins opérationnels et défensifs. Les perspectives correspondant à la portée des canons et les champs de visibilité associés aux projecteurs et aux batteries de canons qui défendaient l'entrée du port d'Halifax sont des parties importantes de l'endroit désigné du lieu, et quelques-unes de ces perspectives sont maintenant dégagées à la suite de la chute de nombreux arbres lors du passage de l'ouragan Juan, en 2003.



Les résidents de la Municipalité régionale d'Halifax apprécient le lieu historique national de la Redoute-York pour ses espaces verts, sa forêt et ses sentiers proches de la ville, qui se prêtent bien aux activités récréatives. Le lieu, fréquenté toute l'année, accueille environ 41 000 personnes par année. La demande concernant l'utilisation de ce lieu à des fins récréatives pourrait augmenter avec la croissance de la population dans la région. Ce lieu historique national est surtout fréquenté par des utilisateurs à des fins récréatives, des résidents de l'endroit et des groupes scolaires. Une proportion importante des visiteurs sont des touristes de l'extérieur de la région en haute saison. Le lieu est également utilisé à l'occasion pour des activités spéciales comme des sorties de jeunes, des mariages et des pique-niques d'entreprise.

Protection du patrimoine

Les ressources culturelles bâties de la Redoute-York ont été stabilisées et conservées, mais l'entretien et la réfection sont des préoccupations constantes, comme dans les autres lieux. Au nombre des mesures de protection du patrimoine prises récemment au lieu figurent la stabilisation à long terme de la batterie York Shore (1996), la stabilisation du mur d'escarpe en pierre (2003), le rétablissement de la protection côtière (2004) et la réparation du toit du poste de commandement de tir (2005). Les caponnières et les parois des fossés auront besoin d'être refaites dans les années qui viennent. Une collection archéologique d'environ 400 artefacts est conservée par Parcs Canada; à part une collection de pièces d'artillerie *in situ*, il n'y a aucune autre collection d'objets historiques connue. Des pièces d'artillerie ont été déterrées à l'automne 2005 pendant l'installation de champs d'épuration. Ces ressources seront inventoriées, et les options relatives à leur interprétation seront étudiées dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'interprétation global pour le lieu.

Éducation du public et diffusion externe

Sur place, le programme de mise en valeur du patrimoine se limite à des panneaux d'interprétation et à des pièces d'exposition au poste de commandement de tir (en réparation), et à des expositions simples dans

les autres bâtiments. Les panneaux d'interprétation mériteraient d'être remis à neuf et, dans certains cas, d'être déménagés. Les perspectives ont été dégagées lors du passage de l'ouragan Juan en 2003; certains visiteurs ont manifesté un intérêt pour le maintien de ces vues donnant sur le port d'Halifax et l'île McNabs. La promotion de la Redoute-York est limitée et la diffusion externe à propos du lieu se résume au contenu du site Web de Parcs Canada.

Expériences enrichissantes pour les visiteurs

Les services offerts aux visiteurs, outre les panneaux d'interprétation et les éléments d'exposition, sont les toilettes, un grand stationnement, des tables de pique-nique et des sentiers pédestres. Le lieu est ouvert toute l'année. La fréquentation au cours des dix dernières années était de 51 000 personnes par année en moyenne, mais elle est descendue à 41 000 personnes vers la fin de cette période. La fréquentation est plus élevée en été avec quelque 5 500 visiteurs par mois, par rapport à 1 200 visiteurs par mois le reste de l'année. Les visiteurs découvrent de façon autonome ce lieu sans personnel; ils peuvent parcourir à pied l'ensemble du lieu, et notamment aller de la Redoute-York à la batterie York Shore par un chemin en forêt. Les utilisateurs du lieu préfèrent que l'on maintienne la gratuité de l'accès et seraient intéressés par un programme d'activités spéciales occasionnelles qui leur permettrait d'en savoir plus sur les valeurs historiques du lieu. Il serait souhaitable d'apporter des améliorations simples à la signalisation et de faire participer la collectivité locale.

Exploitation, administration et intendance de l'environnement

L'exploitation et l'entretien de la Redoute-York sont assurés par le truchement d'un contrat de services. On a établi un inventaire écologique dans ce lieu¹ et un certain nombre d'espèces de plantes inscrites à la liste provinciale des espèces rares ont été identifiées. Parcs Canada prendra les mesures nécessaires pour protéger ces espèces et renseigner le public sur leur présence.

¹ Filiatrault, Michelle et Cynthia Staicer. *Species at risk and biodiversity survey of York Redoubt National Historic Site*, Halifax, Université Dalhousie, 2004.



Près de la Batterie York Shore. Soonya Quon 2004

Collaboration et partenariats

Actuellement, aucun partenariat n'a été formellement établi pour la Redoute-York, mais Parcs Canada reconnaît que la collectivité locale et les utilisateurs réguliers aimeraient jouer un rôle plus actif. Lorsque des occasions se présenteront, Parcs Canada travaillera à faire connaître le lieu et son importance pour la collectivité locale.

Vision du lieu

La vision à long terme de la Redoute-York est la suivante :

À la Redoute-York, Parcs Canada protège les ressources culturelles du lieu et communique les messages historiques par des moyens d'interprétation sans personnel et par des programmes spéciaux, tout en offrant aux visiteurs un vaste paysage où culture et nature se confondent et où l'on peut tout aussi bien apprendre que se détendre. Parcs Canada collaborera avec des partenaires de la collectivité pour concrétiser cette vision.

Objectifs du lieu

Les principaux objectifs à atteindre dans les cinq prochaines années à la Redoute-York sont les suivants : améliorer les possibilités offertes aux visiteurs de connaître le lieu par des moyens autoguidés et des activités spéciales occasionnelles, et resserrer les liens avec la collectivité locale et d'autres parties concernées. Bien que les travaux de conservation au lieu soient terminés à toutes fins pratiques, il restera des besoins de remise en état et l'on continuera d'effectuer des travaux d'entretien courant.

Orientation de gestion

Parcs Canada fera ce qui suit :

- Remettre en état l'intérieur du poste de commandement de tir de la Seconde Guerre mondiale et rouvrir la construction au public
- Élaborer et mettre en oeuvre un plan de gestion de la végétation, qui tient compte des valeurs naturelles de la Redoute-York, afin de protéger les vues depuis le lieu et en direction de celui-ci. Voir à ce que le plan de gestion de la végétation contienne des mesures destinées à protéger les espèces végétales inscrites sur la liste provinciale des espèces rares et renseigner le public sur leur présence
- Améliorer les panneaux indicateurs et d'orientation au lieu
- Élaborer un plan d'interprétation du lieu, en envisageant des programmes occasionnels d'interprétation et des moyens supplémentaires d'interprétation des constructions du lieu
- Lorsque des occasions se présentent, accroître la visibilité du lieu et sensibiliser la collectivité locale à son importance
- Étudier avec les parties concernées l'avenir du lieu à la lumière des pressions de l'urbanisation, la possibilité d'établir des liens avec d'autres espaces verts dans le secteur, et la question de l'intendance locale du lieu

7.0 Gestion de la Tour-Prince-de-Galles



La Tour-Prince-de-Galles. I. Doull 2005

La Tour-Prince-de-Galles, construite en 1796 et 1797 par les autorités militaires britanniques, est importante en tant que prototype pour l'élaboration de la conception de la tour martello. Elle protégeait les batteries côtières de Point Pleasant d'une attaque dirigée contre la terre ferme. Cette tour ronde de 22 m de diamètre possède des murs en maçonnerie de 2,4 m d'épaisseur et de 8 m de hauteur. L'apparition des pièces d'artillerie à âme rayée l'a rendue obsolète dans les années 1860, et après la Seconde Guerre mondiale, les constructions de la presqu'île avaient perdu leur importance militaire. Le site a été transféré en 1936 du ministère de la Défense nationale à la Division des parcs nationaux, et en 1943, la Commission des lieux et monu-

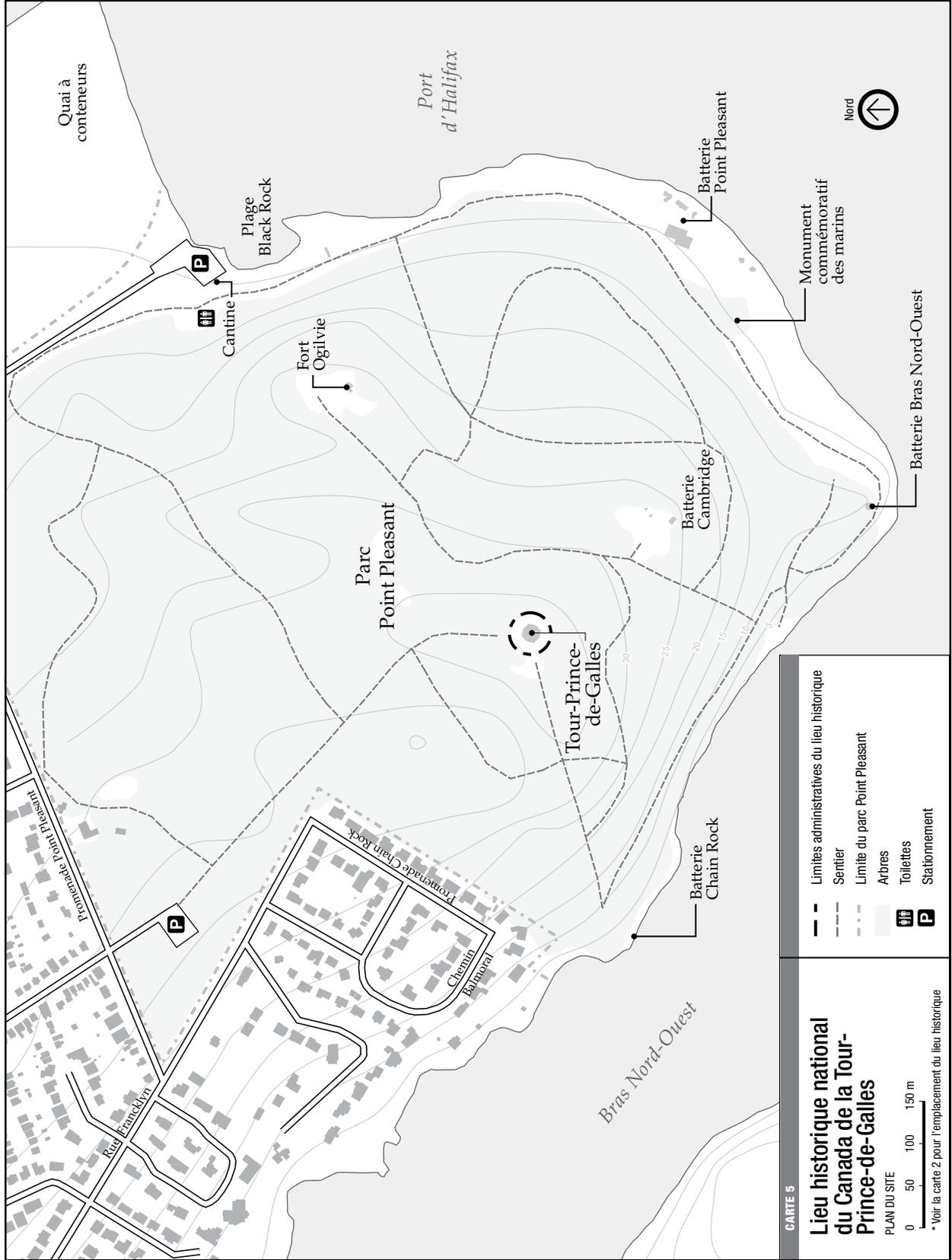
ments historiques du Canada a recommandé qu'il soit désigné lieu historique national.

La Tour-Prince-de-Galles est située dans le parc Point Pleasant, qui occupe la pointe sud de la presqu'île d'Halifax. Bien qu'il soit de propriété fédérale, le parc est loué par bail à long terme à la Municipalité régionale d'Halifax. Dans le parc, la Tour-Prince-de-Galles et sa parcelle de terrain (24 m à partir du point central du bâtiment) sont la propriété et la responsabilité administrative de Parcs Canada. Le lieu désigné et la ressource de niveau I correspondent au bâtiment et à la superficie qu'il occupe.

Les mesures de lutte contre une infestation du longicorne brun de l'épinette et les chutes d'arbres dues à l'ouragan Juan ont radicalement transformé le parc Point Pleasant, au point que l'on peut maintenant observer de la tour le port et les autres fortifications. Les visiteurs du parc ont manifesté un intérêt pour les liens visuels entre la Tour-Prince-de-Galles, le port et les autres défenses côtières historiques. En 2005, on a organisé un concours international où il fallait concevoir un plan directeur pour la restauration du parc. Le projet gagnant prévoit des perspectives entre la tour et le port d'Halifax et le bras Nord-Ouest.

Protection du patrimoine

Les ressources à la Tour-Prince-de-Galles sont dans un état stable. La planification de la remise en état du toit de la Tour-Prince-de-Galles et des murs extérieurs en maçonnerie est maintenant terminée, et les travaux seront effectués au cours des cinq prochaines années. Des perspectives stratégiques permettent maintenant de voir du haut de la tour le port et les autres fortifications dans le parc. Aucun artéfact archéologique n'est associé à ce lieu, et la collection d'objets historiques se compose de répliques de barils de poudre.



CARTE 5

Lieu historique national du Canada de la Tour-Prince-de-Galles

PLAN DU SITE

0 50 100 150 m

* Voir la carte 2 pour l'emplacement du lieu historique

| | |
|-----------|--|
| --- | Limites administratives du lieu historique |
| - - - | Sentier |
| - · - · - | Limite du parc Point Pleasant |
| ■ | Arbres |
| ♻️ | Toilettes |
| P | Stationnement |



Vue aérienne de la Tour-Prince-de-Galles. *Ship to Shore Photography/Parcs Canada 2005*

Une évaluation de l'intégrité commémorative de la tour, effectuée en août 2005 (voir résumé à L'ANNEXE C), révèle que les efforts de protection des valeurs patrimoniales du lieu sont appropriés et que les menaces sont atténuées.

Éducation du public et diffusion externe

Les efforts de mise en valeur du patrimoine sur place se résument à des panneaux d'interprétation vieillissants à l'intérieur de la Tour-Prince-de-Galles. Un commissionnaire, qui est en poste l'été lorsque le lieu est ouvert, répond aux questions des visiteurs et remet des documents imprimés sur demande. Étant donné que la saison d'exploitation est courte et que les panneaux d'interprétation ne se trouvent qu'à l'intérieur, les visiteurs se présentant au parc en hiver, au printemps et à l'automne ont peu de possibilités d'apprentissage, sauf s'ils consultent le site Web de Parcs Canada. Des activités spéciales ont lieu à l'occasion à la tour. Même si les gestionnaires du lieu n'ont pas évalué l'efficacité de la mise en valeur du patrimoine ou la satisfaction des visiteurs, une évaluation de l'intégrité commémorative faite en 2005 révèle que les efforts de communication des messages-clés de la Tour-Prince-de-Galles sont médiocres, et que certains messages-clés relatifs à l'importance historique nationale du lieu ne sont pas transmis par les mécanismes existants. Le plan de restauration du parc Point Pleasant

offre des possibilités d'améliorer l'interprétation dans l'ensemble du parc, y compris à la Tour-Prince-de-Galles. La restauration du parc fournit à Parcs Canada une occasion de collaborer avec les gestionnaires du parc pour assurer la coordination des interventions.

Expériences enrichissantes pour les visiteurs

Le public a la possibilité de visiter l'intérieur de la Tour-Prince-de-Galles pendant la courte saison d'exploitation estivale. Les quelques panneaux d'interprétation du lieu sont vieillissants et une forte odeur de créosote imprègne le bâtiment. Le nombre de visiteurs à l'intérieur de la tour et notamment sur le toit est limité par les règlements relatifs aux incendies; ces restrictions pourraient gêner l'utilisation future du lieu pour des activités spéciales et réduire les possibilités offertes aux visiteurs d'apprécier la vue du haut du toit. La fréquentation, au cours des cinq dernières années, était de 9 500 personnes en moyenne; la fréquentation des terrains du lieu n'est pas mesurée. Le lieu est surtout fréquenté par des résidents de l'endroit et d'autres utilisateurs du parc Point Pleasant.

Collaboration et partenariats

Parcs Canada entretient une collaboration fructueuse avec les administrateurs municipaux du parc Point Pleasant et avec le comité consultatif du parc Point Pleasant.



Panneaux du 2^e étage de la Tour-Prince-de-Galles. Soonya Quon 2004

L'administration des terrains et la cérémonie annuelle du shilling sont des exemples de cette collaboration, et l'on s'attend à ce qu'elle aille plus loin avec la réalisation du plan de restauration du parc Point Pleasant.

Vision du lieu

La vision à long terme de la Tour-Prince-de-Galles est la suivante :

Parcs Canada protège les ressources culturelles de la Tour-Prince-de-Galles et communique les messages historiques de ce lieu aux visiteurs pour leur faire apprécier et comprendre son rôle de fortification dans le contexte du parc Point Pleasant d'Halifax, dont il fait partie intégrante. Parcs Canada continuera d'établir des partenariats et de renforcer les partenariats existants pour concrétiser cette vision.

Objectifs du lieu

Les principaux objectifs à la Tour-Prince-de-Galles pour les cinq prochaines années sont les suivants : résoudre les problèmes de conservation du lieu, améliorer la communication des messages-clés à propos du lieu et faire en sorte que la tour demeure une composante essentielle du parc Point Pleasant après la restauration de ce dernier.

Orientation de gestion

Parcs Canada fera ce qui suit :

- Entreprendre des travaux de protection du patrimoine, notamment stabiliser le toit de la tour, rejointoyer la maçonnerie des murs extérieurs et réinstaller la galerie sud
- Élaborer un plan d'interprétation pour améliorer la mise en valeur du patrimoine à l'intérieur de la tour
- Créer un pôle d'interprétation sur les terrains de la Tour-Prince-de-Galles
- Participer aux futures démarches de planification de l'interprétation et de la gestion du parc Point Pleasant afin de s'assurer que les moyens d'interprétation des ressources culturelles du parc sont coordonnés
- Définir les perspectives stratégiques pour éclairer les futures décisions de gestion au parc Point Pleasant
- Étudier la possibilité de créer des programmes spéciaux à la Tour-Prince-de-Galles et de proposer des utilisations non conventionnelles de la tour
- Veiller à la sécurité du public en améliorant le système électrique, en installant un système de détection des incendies et en se conformant au Code national de prévention des incendies relativement à la capacité du bâtiment

8.0 Gestion de l'Île-Georges



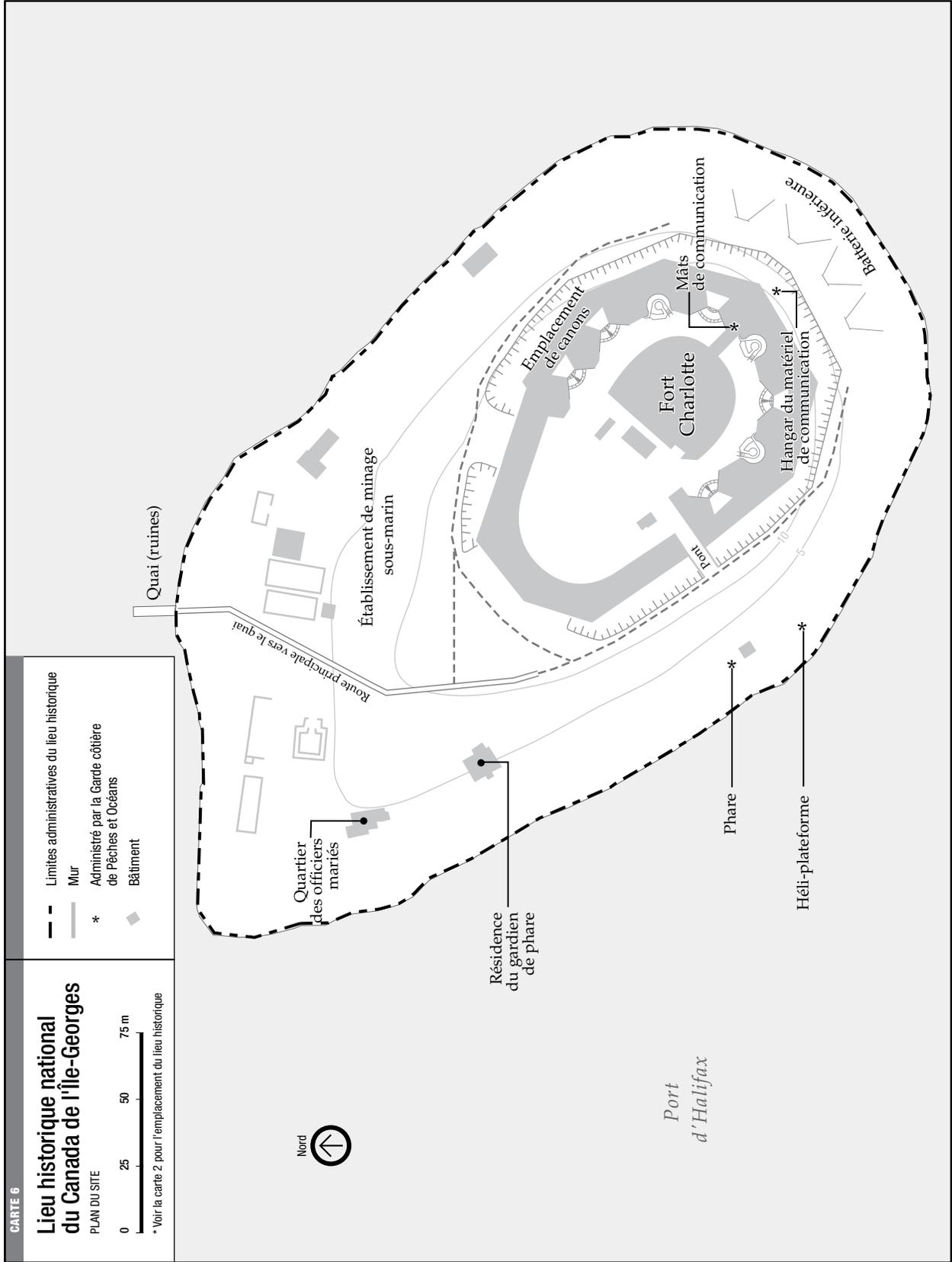
Île-Georges. *Ship to Shore Photography/Parcs Canada 2005*

L'Île-Georges est importante parce qu'elle a défendu le port intérieur à partir du milieu du XVIII^e siècle. L'Île-Georges, une petite île drumlinoïde de 4,85 hectares proche du front de mer d'Halifax, était une défense-clé du port intérieur. Elle a également servi de lieu d'emprisonnement des Acadiens dans les années 1750, pendant le Grand Dérangement. Le duc de Kent a remplacé en 1794 les remblais originaux par un fort en forme d'étoile, le fort Charlotte. Une tour martello en pierre a été construite en 1812, et une escarpe en maçonnerie reliait les batteries nord et sud. Dans les années 1870, on a réalisé plusieurs améliorations, dont l'installation de canons à âme rayée et à chargement par la bouche et la construction d'un établissement de minage sous-marin. L'île a été peu utilisée pendant la Première Guerre mondiale. Pendant la Seconde Guerre mondiale, elle abritait des canons antiaériens. En 1960, l'île a été transférée du ministère de la Défense nationale à la Division des parcs nationaux. Parcs Canada est l'entité propriétaire et administratrice de l'île, à l'exception d'un secteur où se trouvent un hélicoptère de la Garde côtière canadienne, un phare et une station radar.

Aujourd'hui, l'Île-Georges est une toile de fond pour le dynamique front de mer d'Halifax, et bien que ce lieu ne soit pas ouvert au public, il présente beaucoup d'intérêt pour l'industrie touristique et les autres intervenants du front de mer. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a reconnu les difficultés d'accès au moment de la désignation de l'Île-Georges; les coûts d'aménagement du lieu sont prohibitifs et la viabilité de l'exploitation n'a pas été vérifiée. Parcs Canada n'envisage pas d'aménager le lieu ni de l'ouvrir au grand public pendant la période d'application du présent plan directeur.

Protection du patrimoine

Les ressources culturelles les plus importantes dans l'Île-Georges ont été stabilisées entre 1994 et 2002. Les problèmes d'érosion du littoral ont été résolus au cours de cette période avec des travaux de stabilisation effectués sur les côtes sud et nord-est de l'île. Des travaux non urgents de stabilisation restent à faire sur le mur d'escarpe est et sur certains bien associés au minage sous-marin. La collection archéologique du lieu compte 3 000 artefacts,





Phare sur l'Île-Georges. Soonya Quon 2004

dont 95 % sont des ressources de niveau I; on trouve également une collection d'armes originales (tubes de six canons à âme rayée à chargement par la bouche de 9 pouces, et quatre canons à âme rayée à chargement par la bouche de 10 pouces).

Éducation du public et diffusion externe

L'importance historique nationale de l'Île-Georges est expliquée dans le site Web de Parcs Canada, de manière brève aux autres lieux du Complexe de défense d'Halifax et occasionnellement sur place lorsque des groupes visitent l'île sur rendez-vous. Puisque l'île n'est pas encore ouverte au grand public, la communication doit essentiellement être faite à l'extérieur du lieu. Des moyens extérieurs au lieu pourraient compléter le site Web de Parcs Canada, de préférence dans des endroits accessibles qui ont une vue sur l'île. Il est nécessaire d'étudier, aux autres lieux du Complexe de défense d'Halifax, les possibilités de faire connaître l'Île-Georges en tant que composante du Complexe de défense d'Halifax. Il existe un intérêt pour des aspects de l'histoire de l'île autres que l'aspect militaire, notamment l'histoire des nombreux Acadiens qui ont été emprisonnés dans l'île pendant le Grand Dérangement.

Expériences enrichissantes pour les visiteurs

L'Île-Georges n'est pas encore ouverte au public, mais elle accueille parfois des activités spéciales selon le principe de la rémunération des services. Le public est très intéressé à ce que le lieu soit aménagé et ouvert. Bien

qu'il ne soit pas faisable pour Parcs Canada d'aménager l'île dans le but de l'ouvrir au public d'ici les cinq prochaines années, les gestionnaires du lieu étudieront avec les partenaires différents scénarios d'aménagement, vérifieront l'intérêt du marché et réévalueront la faisabilité d'un aménagement futur du lieu.

Vision du lieu

La vision à long terme de l'Île-Georges est la suivante :

À l'Île-Georges, Parcs Canada aménage une attraction patrimoniale viable sur le plan financier, qui est incontournable pour qui veut explorer et connaître le port d'Halifax; les ressources culturelles de l'île sont protégées et les messages historiques sont communiqués aux visiteurs locaux, nationaux et étrangers. Parcs Canada travaillera en partenariat avec d'autres intervenants pour concrétiser cette vision.

Objectifs du lieu

Pour les cinq prochaines années, il sera surtout question de s'assurer que les messages et les valeurs-clés de l'Île-Georges sont efficacement transmis aux Canadiens par des moyens extérieurs au lieu, et de travailler avec les parties intéressées pour étudier la demande du marché et élaborer des scénarios d'expérience du visiteur en prévision à long terme de l'ouverture de l'Île-Georges au public. Bien que Parcs Canada désire toujours ouvrir l'île au public, la réalité financière et les priorités actuelles excluent tout aménagement d'ici les cinq prochaines années.

Orientation de gestion

Parcs Canada fera ce qui suit :

- Élaborer un plan d'interprétation pour les activités de diffusion externe, en soulignant les possibilités de communiquer les messages-clés du lieu par des moyens extérieurs d'ici à ce qu'il soit ouvert au public
- Travailler avec la Fédération des Acadiens de la Nouvelle-Écosse (FANE) pour ajouter, à l'énoncé d'intégrité commémorative, un message secondaire sur l'emprisonnement des Acadiens dans l'île pendant le Grand Dérangement, dans le cadre d'une révision de l'énoncé d'intégrité commémorative. Obtenir l'avis de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada sur l'opportunité ou non de considérer ce message comme étant d'importance historique nationale, et modifier en conséquence l'énoncé d'intégrité commémorative
- Revoir avec les parties intéressées les expériences que l'on désire et que l'on peut offrir aux visiteurs de l'Île-Georges, et actualiser les études de marché et les prévisions de fréquentation et des coûts d'immobilisation tout en préservant l'intégrité commémorative



Ancien dépôt sur l'Île-Georges. Soonya Quon 2004

- Faire une analyse de rentabilisation sur l'aménagement et l'ouverture du lieu d'après cette information actualisée, en tenant compte de différents scénarios d'expérience pour les visiteurs
- Permettre un accès contrôlé à l'Île-Georges dans le cadre d'activités spéciales, afin de vérifier l'intérêt du marché

9.0 Gestion du Fort-McNab

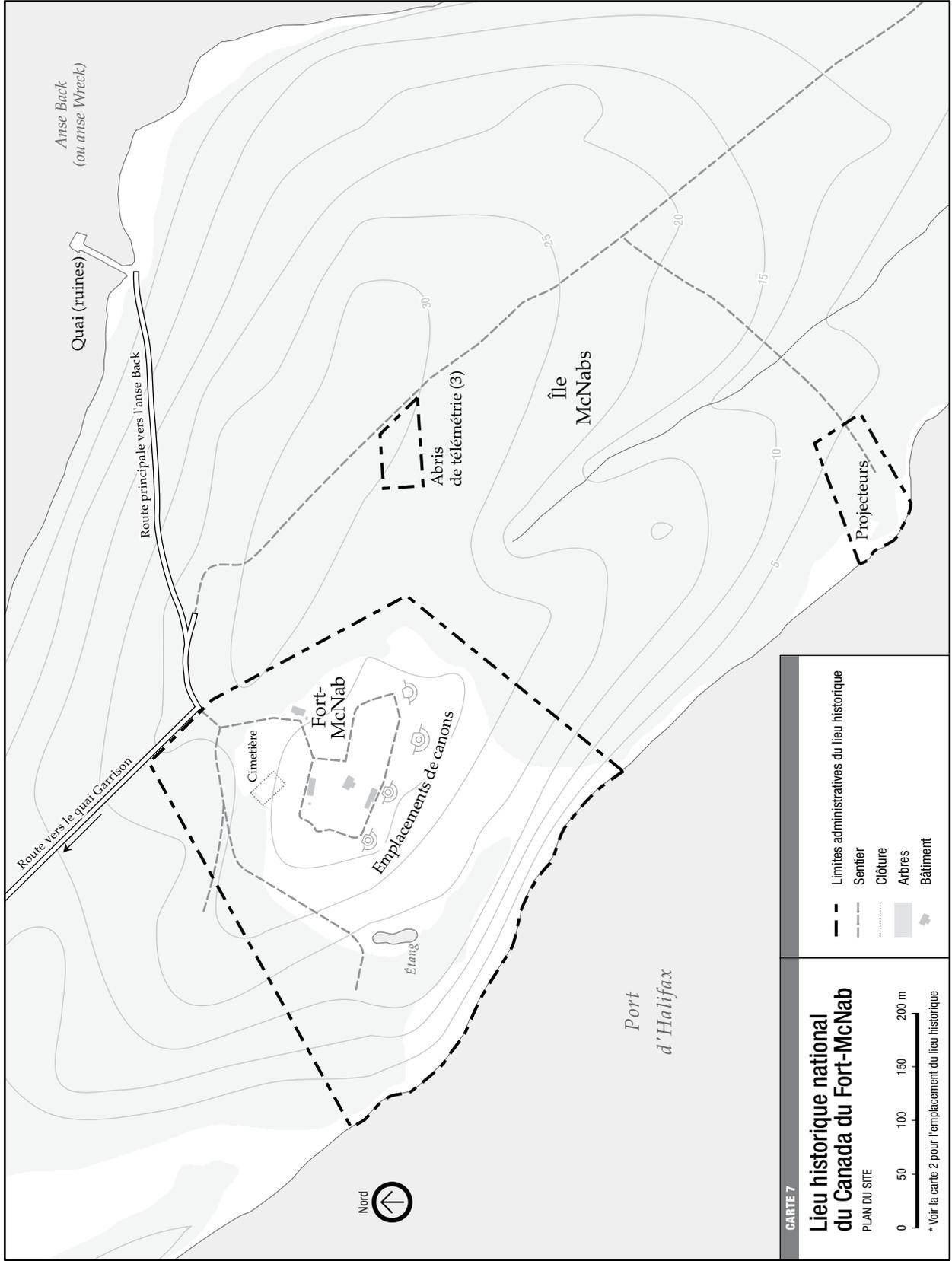


Emplacement des canons no 1 du Fort-McNab. Soonya Quon 2004

Le Fort-McNab, construit entre 1888 et 1892, est le premier fort des défenses d'Halifax construit pour accommoder les pièces d'artillerie à chargement par la culasse, introduites à la fin du XIX^e siècle. Il a fallu cependant apporter des modifications hâtives au fort à la suite de l'évolution rapide de la technologie. Des pièces d'artillerie plus puissantes furent installées en 1906, année où la Grande-Bretagne se retira et laissa au Canada la responsabilité de sa propre défense. Un poste de vérification destiné au contrôle du trafic maritime et des emplacements de projecteurs furent ajoutés au Fort-McNab, devenu le gardien du port d'Halifax en raison de sa position stratégique. Au cours de la Première Guerre mondiale, le Fort-McNab servit de batterie de tir de contrebatterie et de garnison pour les troupes, et pendant la Seconde Guerre mondiale, on y installa des projecteurs, un poste de vérification, un poste de commandement de batterie, des pièces d'artillerie plus puissantes, ainsi qu'un poste

radar. Le lieu connu son dernier changement d'armement pendant la guerre froide, puis il fut mis hors service en 1959. Le Fort-McNab a été transféré en 1963 du ministère de la Défense nationale à la Division des parcs nationaux, puis a été désigné lieu historique national en 1965.

Le Fort-McNab, situé à l'extrémité sud des 402 hectares de l'île McNabs, couvre une superficie d'environ 28 hectares répartie sur trois parcelles de terrain. L'île McNabs et l'île Lawlors forment ensemble un parc provincial, administré par le ministère des Ressources naturelles du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Un plan de gestion pour le parc provincial des îles McNabs et Lawlors, approuvé en août 2005, décrit les intentions quant à l'aménagement futur du parc provincial : ce parc restera un endroit sauvage, offrant des possibilités de fréquentation diurne (randonnée pédestre) et des services modestes, où l'expérience offerte au visiteur sera autoguidée.



Protection du patrimoine

Les ressources culturelles bâties du Fort-McNab ont fait l'objet de travaux préliminaires de stabilisation en 1996. Actuellement, on considère que les éléments du patrimoine bâti sont en « mauvais » état. Bien que l'érosion côtière ait entraîné la perte d'un emplacement de projecteur, aucune ressource de niveau I n'est menacée pour le moment et la côte fait l'objet d'une surveillance annuelle. Des travaux de stabilisation seront effectués au cours des prochaines années; des plans de stabilisation à long terme ont été établis et on en est maintenant à l'étape de l'appel d'offres. Un inventaire des ressources archéologiques *in situ* doit être effectué avant d'entreprendre les travaux de stabilisation. La collection d'objets historiques associée à ce lieu se compose de deux canons qui se trouvent à la Redoute-York et à la Tour-Prince-de-Galles, et d'une quantité limitée d'artéfacts connexes en entreposage. Aucune collection archéologique n'est associée à ce lieu.

Éducation du public et diffusion externe

Aucune mise en valeur du patrimoine n'est faite sur place pour le moment. À l'extérieur, le Fort-McNab est brièvement mentionné dans des expositions à la Citadelle-d'Halifax et dans le site Web de Parcs Canada. Parcs Canada travaillera dans l'avenir en collaboration avec le gouvernement provincial afin d'offrir des services d'interprétation sur place et d'étudier la possibilité d'offrir des services d'interprétation par une tierce partie ou d'installer de panneaux d'interprétation à l'extérieur du lieu. L'interprétation au Fort-McNab sera déterminée par les messages sur l'importance historique nationale du lieu, alors que les sujets plus généraux peuvent être abordés dans le cadre de programmes conjoints avec le gouvernement provincial. Puisque l'on n'envisage pas de doter en personnel le Fort-McNab, l'interprétation sur place sera essentiellement autoguidée. Il sera important, en premier lieu, de travailler avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, la société des Friends of McNabs Island et d'autres intervenants pour mettre au point un plan d'interprétation des messages d'importance commune.



Vitre cassée d'une fenêtre de l'Atelier de l'artificier. Soonya Quon 2004

Expériences enrichissantes pour les visiteurs

La fréquentation du lieu n'est pas mesurée, mais on sait qu'elle est de l'ordre de 15 à 20 000 personnes par année. Le gouvernement provincial prévoit d'offrir des services limités aux visiteurs à l'île McNabs, et cherche à collaborer avec Parcs Canada à la prestation de ces services. Les services les plus proches du Fort-McNab se trouveront à l'anse Wreck (Back), et comprendront à court terme des latrines, des vestiaires, un kiosque d'information et des panneaux. On pourra continuer de se rendre à l'île à bord d'embarcations privées affrétées. Le Fort-McNab est considéré comme une attraction-clé du patrimoine culturel de ce parc provincial, et Parcs Canada estime que le parc provincial est un cadre adapté à un lieu historique national. Il sera également important de travailler avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et la société des Friends of McNabs Island à la mise au point d'un plan concernant l'expérience et les services qui seront offerts aux visiteurs.



Casemates du Fort-McNab. Soonya Quon 2004

Partenariats et collaboration

Vu les défis posés par le contexte insulaire, Parcs Canada étudiera les possibilités de collaboration avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et la société des Friends of McNabs Island pour gérer et exploiter le Fort-McNab.

Vision du lieu

La vision à long terme du Fort-McNab est la suivante :

Au Fort-McNab, Parcs Canada protège les ressources culturelles du lieu et interprète son rôle dans le Complexe de défense d'Halifax pour les visiteurs locaux, nationaux et étrangers, en coordination avec les possibilités offertes par le parc provincial des îles McNabs et Lawlors. Parcs Canada continuera d'établir des partenariats et de renforcer les partenariats existants pour concrétiser cette vision.

Objectifs du lieu

Les principaux objectifs des cinq prochaines années, au Fort-McNab, sont les suivants : conserver les ressources culturelles au lieu et élaborer, aux fins de fréquentation par le public, des plans de mise en valeur du patrimoine et de service aux visiteurs, tout en tenant compte des efforts du gouvernement de la Nouvelle-Écosse en matière d'aménagement du parc provincial des îles McNabs et Lawlor.

Orientation de gestion

Parcs Canada fera ce qui suit :

- Stabiliser les ressources culturelles bâties associées au Fort-McNab, en donnant la priorité à la conservation des casemates 10 et 11
- Dresser un inventaire des ressources archéologiques *in situ*
- Définir les perspectives stratégiques du lieu
- Gérer l'altération potentielle des ressources culturelles et des perspectives stratégiques selon un plan de gestion de la végétation
- Élaborer un plan d'interprétation du lieu
- Travailler avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et la société des Friends of McNabs Island pour coordonner la planification et la mise en œuvre par étapes de l'interprétation dans l'île McNabs, afin de s'assurer que les messages d'intérêt commun sur les ouvrages défensifs historiques de l'île sont clairement communiqués
- Travailler avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et la société des Friends of McNabs Island à la planification de la mise en œuvre par étapes des services dans l'île McNabs
- Continuer de travailler avec la société des Friends of McNabs Island, un partenaire privilégié dans le cadre de l'aménagement de l'île McNabs, et de préciser le rôle de cet organisme au Fort-McNab

10.0 Évaluation des impacts sur l'environnement



Fossé de la Citadelle-d'Halifax. Ian Doull 2005

Ce plan directeur des lieux du Complexe de défense d'Halifax a été évalué pour vérifier si les stratégies et mesures proposées peuvent avoir des impacts sur le milieu naturel et l'intégrité commémorative des lieux (pour le texte complet, voir le document intitulé *Environmental Assessment of the Halifax Defence Complex Draft Management Plan, 2006*). L'évaluation environnementale a été effectuée telle qu'exigée par l'*Évaluation environnementale stratégique - La directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes : Guide de la mise en œuvre* (1999), avec comme références les *Procédures du ministère du Patrimoine canadien pour assurer le respect de la LCEE* (1996), la *directive nationale de gestion 2.4.2 de Parcs Canada sur l'évaluation des impacts* (1998) et le *Guide de Parcs Canada sur l'évaluation environnementale des plans directeurs* (2000).

L'évaluation environnementale a été effectuée à l'étape de l'ébauche finale de l'élaboration du plan directeur, afin d'adapter le plan directeur à tout changement nécessaire découlant de l'évaluation, et de permettre l'incorporation de ces changements au texte définitif du plan directeur. L'évaluation environnementale a été effectuée sur la propriété administrée des lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax, et a pris en compte les impacts directs, indirects et cumulatifs des aménagements proposés et des pratiques d'exploitation proposées sur l'environnement de ce secteur.

En général, l'équipe de planification de la gestion s'attendait à ce que l'orientation de gestion ait des impacts négatifs et positifs, et les avertissements et lignes directrices nécessaires pour minimiser les effets négatifs ont été incorporés au plan. On reconnaît dans

l'évaluation environnementale que, pour l'essentiel, l'orientation de gestion proposée dans le plan servira à accroître la sensibilisation et la compréhension du public à propos de ces lieux historiques nationaux, et favorisera le respect des valeurs du patrimoine culturel et naturel des lieux. Il est cependant recommandé dans l'évaluation environnementale de modifier ainsi le plan directeur :

S'engager à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie de protection adaptée aux espèces végétales rares à la Redoute-York.

Plusieurs propositions contenues dans ce plan directeur peuvent nécessiter une évaluation environnementale particulière en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (qui s'applique lorsqu'une autorité fédérale est le promoteur d'un projet; propose, finance ou réglemente un projet; ou concède des terres). Les propositions ayant cet effet sont notamment :

- La mise en œuvre des plans de gestion de la végétation, si de nouvelles perspectives sont établies
- L'aménagement d'installations favorisant des expériences mémorables pour les visiteurs (si la construction de nouvelles installations ou l'agrandissement des installations existantes est nécessaire)
- Des activités spéciales pour lesquelles il faut un permis d'occupation
- Toute intervention visant à modifier, à entretenir ou à réparer une construction patrimoniale

Dans l'ensemble, les propositions d'aménagement et de gestion du lieu n'ont pas en soi d'impact préjudiciable sur le lieu. L'évaluation environnementale du plan directeur indique que :

« La mise en œuvre des objectifs et des orientations du plan directeur contribuera grandement à améliorer la protection des ressources culturelles et l'intégrité commémorative du Complexe de défense d'Halifax. Les mesures et les objectifs de gestion proposés dans l'ébauche du plan sont conformes à l'Énoncé d'intégrité commémorative des lieux historiques. [...] »

« D'après les objectifs et orientations de gestion du plan directeur des lieux historiques nationaux du Canada de la Citadelle-d'Halifax, de l'Île-Georges, du Fort-McNab, de la Tour-Prince-de-Galles et de la Redoute-York, tout effet cumulatif négatif sur l'environnement serait faible. Il y aura des effets cumulatifs positifs sur les ressources culturelles, l'intégrité commémorative et les valeurs socio-économiques. Les mesures proposées dans le plan directeur sont toutes conformes aux politiques de Parcs Canada et à la législation fédérale. »

11.0 Stratégie de mise en œuvre



Réparation de la maison du gardien du phare, Île-Georges. Soonya Quon 2005

La mise en œuvre du présent plan directeur est la responsabilité du directeur de l'Unité de gestion de la Nouvelle-Écosse continentale. Les trois principales responsabilités du directeur d'unité de gestion relatives au Complexe de défense d'Halifax sont :

1. de veiller à l'intégrité commémorative,
2. d'améliorer le service au client,
3. de faire preuve de jugement et d'efficacité dans l'utilisation des fonds publics.

Les mesures proposées dans ce plan directeur sont mises en œuvre par l'intermédiaire du plan d'affaires viable de l'Unité de gestion. Bien que le plan directeur soit considéré comme un guide stratégique ayant une longévité de dix à quinze ans (avec des examens tous les cinq ans), le plan d'affaires viable, révisé chaque année, fait des prévisions sur cinq ans. Le plan d'affaires viable désigne les mesures prévues au plan directeur qui seront prises dans les cinq années suivantes, et indique quand elles seront prises et combien elles coûteront. Tout changement dans la prévision sur cinq ans est pris en compte dans l'examen et la mise à jour du plan d'affaires viable.

La mise en œuvre des mesures proposées pour le Complexe de défense d'Halifax dans ce plan directeur, une fois ce dernier approuvé, dépend de la disponibilité des ressources financières.

Les mesures prioritaires sont indiquées dans le tableau ci-dessous. L'accent a été mis sur les activités censées être menées au cours des trois premières années suivant l'approbation du plan directeur, mais d'autres activités prévues pendant la période d'application de ce plan directeur sont également mentionnées. Aucun ordre de priorité des activités n'a été donné, à part d'indiquer en gros la période pendant laquelle elles se dérouleront. Les priorités seront établies lorsque les mesures seront planifiées de façon rigoureuse.

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan directeur seront annoncés au public dans le rapport annuel sur la mise en œuvre du plan directeur du parc de Parcs Canada. Le plan directeur fera également l'objet d'un examen tous les cinq ans, et peut être modifié en fonction des circonstances. Le public sera consulté si des changements importants sont prévus.

| Composante/Projet | Période de 5 ans du plan d'affaires viable | |
|---|--|------------------------|
| | 1 ^{re} période | 2 ^e période |
| Tous les lieux | | |
| <i>Protection du patrimoine</i> | | |
| Stabiliser, conserver et entretenir les ressources culturelles des lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax, et assurer une surveillance et une évaluation régulières des ressources culturelles | ● | ● |
| Veiller à ce que les collections d'objets archéologiques et historiques associées aux lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax soient maintenues dans un état stable et gérées en conformité avec la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada | ● | ● |
| Procéder à des évaluations de l'intégrité commémorative de la Redoute-York, de l'Île-Georges et du Fort-McNab, et traiter tout problème constaté | ● | |
| Le cas échéant, participer à des démarches publiques et travailler avec d'autres intervenants pour faire en sorte que l'aménagement des terres avoisinant les lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax n'ait pas de répercussion significative sur leur intégrité commémorative | ● | ● |
| Reconnaître et évaluer les vues et/ou les perspectives stratégiques de chacun des lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax, afin de les inclure dans les mises à jour des énoncés d'intégrité commémorative | ● | ● |
| Élaborer, en partenariat avec d'autres propriétaires fonciers s'il y a lieu, des plans de gestion de la végétation pour protéger les ressources culturelles <i>in situ</i> et les perspectives ayant une valeur historique | | ● |
| <i>Éducation et diffusion externe</i> | | |
| Expliquer clairement au public pourquoi les lieux du Complexe de défense d'Halifax sont d'importance historique nationale, et faire connaître le mandat de Parcs Canada, qui est de protéger le réseau des lieux historiques nationaux du Canada et de renseigner les Canadiens sur ce réseau | ● | ● |
| Collaborer avec d'autres intervenants pour lier les thèmes et les messages à l'histoire de la région en général | | ● |
| Mesurer la compréhension des visiteurs et l'efficacité de la transmission des messages-clés pour les lieux historiques et le Complexe de défense d'Halifax dans son ensemble | | ● |
| <i>Relations extérieures</i> | | |
| Entreprendre des activités de diffusion externe et de relations extérieures et établir des partenariats en mettant en œuvre le <i>Plan Engager les Canadiens</i> de l'Unité de gestion | ● | ● |
| Travailler avec d'autres intervenants pour promouvoir et commercialiser les lieux historiques, tout en s'assurant de l'exactitude de l'information communiquée | ● | ● |
| Continuer à promouvoir les lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax en tant que lieux d'activités spéciales, à condition que les usages soient compatibles avec l'intégrité commémorative | ● | ● |
| <i>Expériences enrichissantes pour les visiteurs</i> | | |
| Offrir aux visiteurs des occasions de découvrir les ressources culturelles, de faire l'expérience du lieu désigné et d'apprécier davantage les lieux et leur importance historique nationale | ● | ● |
| Offrir des services et des installations pour faciliter l'offre d'expériences enrichissantes aux visiteurs, conformément aux niveaux actuels de fréquentation des lieux et aux prévisions de la demande | ● | ● |

| Composante/Projet | Période de 5 ans du plan d'affaires viable | |
|---|---|------------------------------|
| | <i>1^{re} période</i> | <i>2^e période</i> |
| Tous les lieux | | |
| Entreprendre des études sur les expériences des visiteurs et donner suite aux constatations pour que les programmes soient adaptés aux besoins des visiteurs | ● | |
| Continuer à promouvoir l'utilisation des lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax pour des activités spéciales, à condition qu'il y ait recouvrement des coûts et que les usages ne nuisent pas à l'intégrité commémorative | ● | ● |
| Tenir à jour le <i>plan de sécurité publique</i> | ● | |
| Collaboration et partenariats | | |
| Travailler avec d'autres ordres de gouvernement lorsque des occasions se présentent | ● | ● |
| Travailler avec la communauté autochtone de la Nouvelle-Écosse pour que le patrimoine mi'kmaq soit mis en valeur de façon appropriée dans les lieux historiques nationaux | ● | ● |
| Travailler avec des représentants des communautés mi'kmaq à déterminer et à conduire des études axées sur les savoirs traditionnels en écologie, afin de répondre aux besoins mutuels | | |
| Partager de l'information sur l'archéologie avec les Mi'kmaq, cerner les lacunes dans les recherches et entreprendre d'autres reconnaissances archéologiques, afin de répondre aux besoins mutuels | | |
| Identifier diverses opportunités de faire participer les Mi'kmaq à des comités consultatifs associés au lieu historique national. | | |
| Continuer de travailler avec d'autres intervenants désireux de protéger et de préserver les valeurs patrimoniales d'Halifax, surtout quand elles concernent l'histoire militaire | ● | ● |
| Continuer de travailler avec d'autres intervenants pour veiller à la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs dans les lieux ouverts au public, principalement avec la Halifax Citadel Regimental Association et le Musée de l'Armée | ● | ● |
| Continuer de travailler en partenariat avec des établissements d'enseignement afin que les valeurs-clés des lieux soient expliquées | ● | ● |
| Continuer de travailler avec les propriétaires, les gestionnaires et les autorités de réglementation des terres adjacentes pour s'assurer que le milieu demeurera compatible avec les lieux historiques nationaux | ● | ● |
| Continuer de travailler avec l'industrie touristique pour jouer un rôle dans le développement économique de la Municipalité régionale d'Halifax | ● | ● |
| Former un comité consultatif multilatéral qui fera des commentaires sur la mise en valeur et la protection du patrimoine, l'expérience offerte aux visiteurs et l'exploitation aux lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax | ● | ● |

| | Composante/Projet | Période de 5 ans du plan d'affaires viable | |
|--|--|--|------------------------|
| | | 1 ^{re} période | 2 ^e période |
| Tous les lieux | | | |
| <i>Exploitation, administration et entendance de l'environnement</i> | Maintenir en bon état les biens non patrimoniaux | ● | ● |
| | Gérer les lieux de façon responsable sur le plan financier | ● | ● |
| | Se conformer aux normes et règlements fédéraux de santé et de sécurité | ● | ● |
| | Se conformer aux procédures comptables du gouvernement fédéral et faire preuve de diligence raisonnable dans l'utilisation des fonds publics | ● | ● |
| | Travailler avec d'autres intervenants pour veiller à la sécurité des lieux, entretenir et administrer les lieux, et offrir un niveau adapté de service et d'intervention en cas d'urgence | ● | ● |
| | Tenir à jour le plan d'application de la loi de l'Unité de gestion | ● | ● |
| | Procéder à une évaluation environnementale de toute nouvelle intervention ou activité au lieu historique pour s'assurer qu'elle est compatible avec les particularités écologiques du lieu | ● | ● |
| | Utiliser des pratiques de gestion des terres respectueuses de l'environnement, qui ne nuisent pas aux valeurs naturelles et culturelles des lieux | ● | ● |
| | Mettre à jour et appliquer le plan d'action de l'Unité de gestion pour la mise en place du système de gestion de l'environnement, et déployer des efforts particuliers au Complexe de défense d'Halifax pour apporter des améliorations en matière d'approvisionnement écologique et pour réduire la consommation d'eau, de carburant et d'électricité en comparant annuellement la consommation avec un niveau de référence, en améliorant le rendement des systèmes et en mettant l'accent sur l'éducation | ● | ● |
| <i>Citadelle-d'Halifax</i> | Prendre des mesures de protection du patrimoine et de gestion des biens suivant les besoins, comme la remise en état de la couverture en ardoise de la poudrière sud, la mise à niveau de la protection contre les incendies à la Tour de l'horloge, et l'entretien courant des murs et constructions de maçonnerie | ● | ● |
| | Continuer de lancer des produits de mise en valeur du patrimoine qui sont adaptés aux intérêts des visiteurs et qui communiquent, entre autres messages, les raisons de l'importance historique nationale du lieu | ● | ● |
| | Faire mieux connaître et comprendre la Citadelle-d'Halifax chez les jeunes, les communautés culturelles et les résidents de l'endroit en faisant la promotion des différentes utilisations du lieu, en organisant et en accueillant des activités spéciales en collaboration avec les partenaires, et en faisant de la diffusion externe | ● | ● |
| | Résoudre les problèmes de circulation, de stationnement et d'accès des piétons et véhicules en améliorant la signalisation et en faisant d'autres études de la situation avec la Municipalité régionale d'Halifax | ● | |
| | Travailler avec les intervenants, les autorités compétentes et les propriétaires des terres adjacentes concernant la complémentarité de l'utilisation du terrain et les perspectives protégées par la loi depuis des points précis de la Citadelle-d'Halifax | ● | ● |
| | Au cas où la Municipalité régionale d'Halifax reverrait sa stratégie de planification du quartier des affaires ou d'autres secteurs avoisinant la Citadelle, participer à cette démarche, surtout pour assurer la protection à long terme des vues et des perspectives stratégiques | ● | ● |
| | Faire en sorte de participer aux décisions de développement des propriétés voisines, ou d'être consulté à propos de ces décisions | ● | ● |

| <i>Tous les lieux</i> | Composante/Projet | Période de 5 ans du plan d'affaires viable | |
|------------------------------|---|---|------------------------------|
| | | <i>1^{re} période</i> | <i>2^e période</i> |
| <i>Redoute-York</i> | Remettre en état l'intérieur du poste de commandement de tir de la Seconde Guerre mondiale et rouvrir la construction au public | ● | |
| | Élaborer et mettre en oeuvre un plan de gestion de la végétation, qui tient compte des valeurs naturelles de la Redoute-York, afin de protéger les vues depuis le lieu et en direction de celui-ci | ● | |
| | Améliorer les panneaux indicateurs et d'orientation au lieu | ● | |
| | Élaborer un plan d'interprétation du lieu, en envisageant des programmes occasionnels d'interprétation et des moyens supplémentaires d'interprétation des constructions du lieu | | ● |
| | Lorsque des occasions se présentent, accroître la visibilité du lieu et sensibiliser la collectivité locale à son importance | ● | ● |
| | Étudier avec les parties concernées l'avenir du lieu à la lumière des pressions de l'urbanisation, la possibilité d'établir des liens avec d'autres espaces verts dans le secteur, et la question de l'intendance locale du lieu | ● | |
| <i>Tour-Prince-de-Galles</i> | Entreprendre des travaux de protection du patrimoine, comme stabiliser le toit de la tour, rejointoyer la maçonnerie des murs extérieurs et réinstaller la galerie sud | | ● |
| | Élaborer un plan d'interprétation pour améliorer la mise en valeur du patrimoine à l'intérieur de la tour | ● | |
| | Créer un pôle d'interprétation sur les terrains de la Tour-Prince-de-Galles | | ● |
| | Participer aux futures démarches de planification de l'interprétation et de la gestion du parc Point Pleasant afin de s'assurer que les moyens d'interprétation des ressources culturelles du parc sont coordonnés | ● | |
| | Définir les perspectives stratégiques pour éclairer les futures décisions de gestion au parc Point Pleasant | | ● |
| | Étudier les possibilités de créer des programmes spéciaux à la Tour-Prince-de-Galles et de proposer des utilisations non conventionnelles de la tour | ● | ● |
| | Veiller à la sécurité du public à la Tour-Prince-de-Galles en améliorant le système électrique, en installant un système de détection des incendies et en se conformant au Code national de prévention des incendies relativement à la capacité du bâtiment | | ● |

| Composante/Projet | Période de 5 ans du plan d'affaires viable | |
|-----------------------|--|------------------------|
| | 1 ^{re} période | 2 ^e période |
| Tous les lieux | | |
| <i>Île-Georges</i> | <ul style="list-style-type: none"> ● Élaborer un plan d'interprétation pour les activités de diffusion externe, en mettant l'accent sur les possibilités de communiquer les messages-clés du lieu par des moyens extérieurs d'ici à ce qu'il soit ouvert au public ● Travailler avec la Fédération des Acadiens de la Nouvelle-Écosse (FANE) pour ajouter, à l'énoncé d'intégrité commémorative, un message secondaire sur l'emprisonnement des Acadiens dans l'île pendant le Grand Dérangement, dans le cadre d'une révision de l'énoncé d'intégrité commémorative. Obtenir l'avis de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada sur l'opportunité ou non de considérer ce message comme étant d'importance historique nationale, et modifier en conséquence l'énoncé d'intégrité commémorative ● Revoir avec les parties intéressées les expériences que l'on désire et que l'on peut offrir aux visiteurs de l'Île-Georges, et actualiser les études de marché et les prévisions de fréquentation et des coûts d'immobilisation tout en préservant l'intégrité commémorative ● Faire une analyse de rentabilisation sur l'aménagement et l'ouverture du lieu d'après cette information actualisée, en tenant compte de différents scénarios d'expérience pour les visiteurs ● Permettre un accès contrôlé à l'Île-Georges dans le cadre d'activités spéciales, afin de vérifier l'intérêt du marché | |
| <i>Fort-McNab</i> | <ul style="list-style-type: none"> ● Stabiliser les ressources culturelles bâties associées au Fort-McNab, en donnant la priorité à la conservation des casemates 10 et 11 ● Dresser un inventaire des ressources archéologiques <i>in situ</i> ● Définir les perspectives stratégiques du lieu ● Gérer l'altération potentielle des ressources culturelles et des perspectives stratégiques selon un plan de gestion de la végétation ● Élaborer un plan d'interprétation du lieu ● Travailler avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et la société des Friends of McNabs Island pour coordonner la planification et la mise en œuvre par étapes de l'interprétation dans l'île McNabs, afin de s'assurer que les messages d'intérêt commun sur les ouvrages défensifs historiques de l'île sont clairement communiqués ● Travailler avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et la société des Friends of McNabs Island à la planification de la mise en œuvre par étapes des services dans l'île McNabs ● Continuer de travailler avec la société des Friends of McNabs Island, un partenaire privilégié dans le cadre de l'aménagement de l'île McNabs, et de préciser le rôle de cet organisme au Fort-McNab | |

ANNEXE A

Résumé des commentaires du public

Un grand nombre de particuliers, de groupes et d'organismes ont participé à l'examen du plan directeur des lieux historiques du Complexe de défense d'Halifax. Nous avons identifié plus de 150 organismes et particuliers comme intervenants, dont l'industrie touristique, d'autres ordres de gouvernement, des politiciens, des organismes voués à la protection du patrimoine, des éducateurs, des utilisateurs des lieux, des fournisseurs de services de transport par bateau et des associations coopérantes. Ces organismes et particuliers ont été invités en avril 2005 à participer à des réunions préparatoires multilatérales, ainsi qu'à des réunions sur chacun des lieux historiques en septembre 2005. Nous avons envoyé périodiquement un résumé des commentaires du public à tous ceux qui étaient inscrits sur la liste des intervenants. Outre les réunions multilatérales, nous avons aussi organisé des rencontres de suivi avec des intervenants en particulier.

Pour compléter cette liste d'envoi, nous avons affiché un avis dans le site Web de Parcs Canada, sur la page de chacun des lieux du Complexe. Nous invitions dans cet avis les intéressés à communiquer avec l'équipe de planification par courriel ou par la poste pour s'inscrire sur la liste d'envoi. Des avis étaient affichés dans les lieux historiques quand une activité ponctuelle était prévue. Nous avons également affiché au cours de l'été 2005 des avis dans les lieux historiques invitant les visiteurs à nous faire part de leurs commentaires.

Des journées portes ouvertes ont été organisées à la fin de novembre et au début de décembre 2005. Des messages d'intérêt public

parus dans des journaux anglais et français ont invité le grand public à participer à l'activité. Un bulletin d'information a également été diffusé aux médias, ce qui a suscité un certain intérêt de la part des journaux, de la radio et de la télévision. Un bulletin a aussi été distribué à tous les inscrits sur la liste d'envoi et déposé dans les universités locales, les archives publiques, les musées, les gares maritimes et au LHNC du Quai 21. L'avis, avec les dates des journées portes ouvertes, a également été envoyé à divers organismes aux fins de transmission à leurs membres. On estime que 75 personnes ont participé à trois journées portes ouvertes.

Parcs Canada est tenu de consulter les Autochtones sur toute question susceptible d'avoir une incidence sur les droits autochtones ou issus de traités qui sont revendiqués. Parcs Canada met aussi un accent tout particulier sur l'établissement de relations mutuellement avantageuses avec les Autochtones. Parcs Canada a donc entrepris un processus de consultation sur le présent plan directeur avec des représentants des treize Premières nations mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse. Parcs Canada a aussi consulté le Native Council of Nova Scotia.

Les principales questions abordées durant ces consultations ont été le savoir traditionnel des Mi'kmaq en matière d'écologie et la participation des Mi'kmaq aux comités consultatifs. Les consultations ont fourni une excellente occasion de partager de l'information et de renforcer les collaborations qui existent déjà entre Parcs Canada et les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse.

Principaux commentaires des intervenants

- De nombreux intervenants ont demandé que l'on rende l'Île-Georges accessible au public, et ont fait remarquer que pour cela, des aménagements simples suffiraient. D'autres étaient cependant d'avis que l'Île-Georges pouvait devenir une attraction touristique internationale et préconisaient un aménagement simple permettant d'accueillir des groupes dans le cadre de voyages organisés et d'offrir un haut niveau de service.
- Les lieux historiques, en particulier la Citadelle-d'Halifax, sont reconnus en tant qu'attractions touristiques importantes dans la Municipalité, et l'industrie touristique s'est déclarée en faveur de l'aménagement de l'Île-Georges et du Fort-McNab.
- Les intervenants ont affirmé que l'accès des visiteurs aux terrains de la Citadelle-d'Halifax et des autres lieux devait demeurer gratuit. La Redoute-York est particulièrement appréciée comme espace vert vaste et accessible.
- L'importance historique de tous les lieux a suscité de l'intérêt, et l'on a fait remarquer que des activités spéciales seraient les bienvenues aux lieux sans personnel, car cela enrichirait les programmes sans personnel. Les intervenants se sont dits intéressés et préoccupés par la conservation des ressources culturelles des lieux historiques, y compris de ceux qui ne sont pas ouverts au public.
- Les intervenants ont fait remarquer que Parcs Canada pourrait offrir un « moyen de diffusion » qui permettrait de raconter les autres histoires du port d'Halifax, et pas seulement les histoires liées à l'importance historique nationale des lieux. Les communautés mi'kmaq et acadienne, en particulier, se sont montrées intéressées à ce que l'on parle de leur histoire aux lieux historiques nationaux.

ANNEXE B

Inventaire et évaluation des ressources culturelles

| | Description | Niveau | Explication |
|------------------------------|---|--------|---|
| <i>Citadelle-d'Halifax</i> | Les fortifications, y compris les poudrières, les ravelins, les fossés, le terrain de rassemblement, les routes du lieu | I | Les constructions et les routes du lieu |
| | Le Cavalier | I | Construit de 1830 à 1832; modifié en 1840, 1855. Double usage : défense et logement. Édifice « classé » (BEÉFP). |
| | Tour de l'horloge | II | Le bâtiment, une reconstitution historique des années 1960, a été amélioré dans les années 1990 (niveau II); les mécanismes sont une ressource de niveau I. |
| | Glacis | I | Construit dans les années 1850; partie intégrante du lieu désigné; route périphérique datant des années 1930 |
| | Biens meubles | I, II | Collection d'objets archéologiques et historiques |
| <i>Redoute-York</i> | Fortifications de la Redoute-York | I | En gros, trois périodes historiques sont représentées dans l'évolution de la structure des fortifications : 1798-1860, 1865-1880, 1890-1945. Situées sur un haut promontoire dominant le chenal du port. |
| | Spion Kop | I | Poste de commandement de tir construit de 1893 à 1897 au sud de la Redoute; son emplacement a favorisé son rôle de poste d'observation. Représente une étape dans la modernisation du système de défense côtier entreprise par les Britanniques, que les Canadiens ont poursuivie jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Entre autres biens, on trouve des constructions et des armements. |
| | Biens associés au filet anti-sous-marin et au champ de mines | I | Diverses ressources ayant contribué aux systèmes de défense du port au fil du temps, notamment diverses constructions |
| | Biens associés à la batterie York Shore | I | Construction pendant la Seconde Guerre mondiale (1942-1943); directement associée à la défense du chenal par lequel tous les navires entraient au port. La batterie est un édifice « classé » (BEÉFP). |
| | Biens meubles | I, II | Plaque de la CLMHC, collection archéologique (environ 400 objets); collection d'objets historiques comme du mobilier, du matériel d'artillerie, de guerre |
| <i>Tour-Prince-de-Galles</i> | Tour | I | Construction originale, 1796-1797; quelques modifications entre 1800 et 1866; stabilisation et restauration au début des années 1960 |
| | Armement | I, II | |
| | Autres biens meubles | Autre | Barils de poudre, panneaux d'interprétation muraux, commodités modernes |

| | Description | Niveau | Explication |
|--------------------|------------------------------------|---------------|---|
| <i>Île-Georges</i> | Île-Georges | I | Emplacement, milieu, paysage culturel liés à la visée commémorative |
| | Fort Charlotte | I | Surface occupée par le fort; constructions, ressources non exhumées ou à l'état de trace; batteries nord, supérieure et inférieure |
| | Établissement de minage sous-marin | I | Quartier des officiers mariés, quartier des officiers célibataires, autres constructions, maison du gardien du phare |
| | Complexe du phare | Autre | Propriété, exploitation et entretien : Garde côtière canadienne |
| | Dossiers et archives | Autre | |
| <i>Fort-McNab</i> | Fort-McNab | I | Trace d'occupation au sol liée à la visée commémorative; poste de commandement de batterie, emplacements de canons, poudrières, casemates, atelier de l'artificier, autres constructions, routes et sentiers. |
| | Emplacements de projecteurs | I | Trois construits pendant la Première Guerre mondiale et deux pendant la Seconde guerre mondiale |
| | Abris de télémétrie | I | Construction de 1893 à 1895; exemple représentatif des premiers systèmes de contrôle de tir |
| | Cimetière de la famille McNab | II | Habitants de l'île aux XVIII ^e et XIX ^e siècles, valeur liée à l'histoire pré-militaire du site du fort |

ANNEXE C

Résumé de l'évaluation de l'intégrité commémorative

L'intégrité commémorative de la Citadelle-d'Halifax et de la Tour-Prince-de-Galles a été évaluée en août 2005. Les autres lieux historiques nationaux du Complexe de défense d'Halifax seront évalués dans les années à venir.

Échelle de cotation

- Vert** Bien, efficace ou actuellement sans lacune. S'il y a une faiblesse, elle ne représente aucune menace pour l'intégrité commémorative du lieu.
- Jaune** Passable ou lacune de légère à modérée. Des améliorations sont nécessaires.
- Rouge** Mauvais, inefficace, ayant des lacunes sérieuses ou l'absence de caractéristique importante (qu'il s'agisse de l'état, des communications ou des pratiques de gestion).
- S.O.** Sans objet, la question ne s'applique pas.
- N.C.** Non coté, parce que les renseignements ne sont pas disponibles.
- + ou -** L'état actuel du lieu se situe à la limite supérieure ou inférieure de la couleur.
- ↑ ou ↓** Indique une tendance vers l'amélioration ou la détérioration.

ÉVALUATION DE L'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE : CITADELLE-D'HALIFAX

État de la ressource

| Ressource | Cote | Commentaires |
|---|------|--------------|
| Ressources liées aux raisons de la désignation | Vert | |
| Ressources non liées aux raisons de la désignation : bâtiments et constructions | Vert | |
| Ressources non liées aux raisons de la désignation : objets | Vert | |
| En général | Vert | |

Efficacité de la communication

| Niveau du message | Cote : Communication | Cote : Compréhension | Commentaires |
|---|----------------------|----------------------|---|
| Raisons de la désignation | Vert | Vert | Les messages sont efficacement communiqués grâce à une panoplie de moyens avec et sans personnel. |
| Messages non liés aux raisons de la désignation | Vert | Vert | Les messages 1 à 6 sont représentés dans des vidéos, des expositions et/ou des visites guidées du lieu. Le message 6 a obtenu la cote « passable », car selon les panneaux de Parcs Canada, la Tour de l'horloge est une restauration plutôt qu'une reconstruction. |
| Messages des lieux historiques nationaux | Vert | N.C. | |
| Efficacité des moyens | Vert | | |

Efficacité de la communication (suite)

| Niveau du message | Cote : Communication | Cote : Compréhension | Commentaires |
|---|-------------------------|-------------------------|--------------|
| Compréhension de l'auditoire | N.C. | | |
| Diversité et complexité des perspectives présentées | Vert | | |
| Valeurs générales des lieux historiques nationaux | Vert | | |
| En général | Vert | | |

Pratiques de gestion

| Pratique | Cote | Commentaires |
|--|------|--------------|
| Inventaire et évaluation des ressources culturelles | Vert | |
| Respect des principes et des pratiques de gestion des ressources culturelles | Vert | |
| Dossiers | Vert | |
| Programmes d'entretien | Vert | |
| Surveillance et mesures correctives | Vert | |
| En général | Vert | |

ÉVALUATION DE L'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE : TOUR-PRINCE-DE-GALLES**État de la ressource**

| Ressource | Cote | Commentaires |
|---|-----------|---|
| Ressources liées aux raisons de la désignation | Jaune | On constate toujours des problèmes avec le mortier/la maçonnerie et une certaine détérioration de la structure du toit, mais pas au point où l'intégrité structurelle globale de la tour est menacée. La galerie sud s'est effondrée et doit être reconstruite avec les pierres originales. Un plan à long terme de stabilisation a été établi et sera mis en œuvre lorsque des fonds seront disponibles. |
| Ressources non liées aux raisons de la désignation : bâtiments et constructions | S.O. | |
| Ressources non liées aux raisons de la désignation : objets | Vert (-) | |
| En général | Jaune (+) | |

Efficacité de la communication

| Niveau du message | Cote : Communication | Cote : Compréhension | Commentaires |
|---|---------------------------------|---------------------------------|--|
| Raisons de la désignation | Rouge | N.C. | Les panneaux d'interprétation au lieu sont antérieurs à l'Énoncé d'intégrité commémorative et se limitent à montrer l'évolution de l'artillerie. En outre, ils sont à l'intérieur de la tour, qui n'est accessible que deux mois par année, alors que le lieu est fréquenté toute l'année. |
| Messages non liés aux raisons de la désignation | Rouge | N.C. | La cérémonie annuelle du shilling et sa couverture médiatique (l'APC joue un rôle de premier plan dans son organisation et sa réalisation) sont essentielles pour transmettre ces messages à la collectivité d'Halifax en général. Autrement, ces messages sont communiqués par d'autres organismes, dont la Commission de gestion du parc Point Pleasant, et par diverses publications. L'équipe d'évaluation de l'IC s'est demandé si le second message ne servait pas en fait à communiquer l'importance nationale de la Tour-Prince-de-Galles. |
| Messages des lieux historiques nationaux | Rouge (+) | N.C. | La plaque de la CLMHC et le panneau de l'image de marque de Parcs Canada rappellent qu'il y a une présence fédérale au LHNC de la Tour-Prince-de-Galles. Cette présence sera réaffirmée par l'ajout d'un drapeau canadien et d'un panneau expliquant la mission de Parcs Canada en 2006-2007. |
| Efficacité des moyens | Jaune (+) | | Interprétation à l'intérieur seulement; lieu ouvert deux mois par année seulement. |
| Compréhension de l'auditoire | N.C. | | |
| Diversité et complexité des perspectives présentées | Jaune | | La cérémonie annuelle du shilling témoigne de l'importance et de la longévité des liens entre le lieu, le parc et la collectivité locale. Bien que toutes les significations que le lieu pourrait avoir selon les différents types d'intérêts ne soient pas communiquées (p. ex., sa place dans un cadre récréatif et esthétique), Parcs Canada gère le lieu de façon à ce qu'il soit bien intégré au parc municipal. |
| En général | Rouge (+) | | |

Pratiques de gestion

| Pratique | Cote | Commentaires |
|---|-------------|---------------------|
| Inventaire et évaluation des ressources culturelles | Vert | |
| Respect des principes et pratiques de la gestion des ressources culturelles | Vert (-) ↑ | |
| Dossiers | Vert | |
| Programmes d'entretien | Vert | |
| Surveillance et mesures correctives | Vert | |
| En général | Vert | |

ANNEXE D

Procès-verbal de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a recommandé en 1935 que la Citadelle-d'Halifax soit désignée lieu historique national :

Que cette commission, reconnaissant l'importance historique de la Citadelle d'Halifax, exprime l'avis que des mesures devraient être prises pour en assurer la préservation future.

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a recommandé en 1935 la désignation de la Tour-Prince-de-Galles :

Que l'inscription suivante soit confirmée : Tour Prince de Galles, 1796-1798. La première des cinq tours martello érigées à Halifax et dans les environs entre 1796 et 1828. Les autres se trouvaient au fort Clarence, à la redoute York, à l'île Georges et à la plage Mauger.¹

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a recommandé en 1962 la désignation de la Redoute-York :

Qu'en tant que partie intégrante du système de défense d'Halifax, déjà déclaré d'importance historique nationale, et parce que les mesures de protection déjà prises par le Ministre sont dignes de mention, la Commission est d'avis que les travaux d'entretien devraient être poursuivis, et qu'à cet effet, la redoute York devrait être transférée du ministère de la Défense nationale au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, et aménagé en tant que lieu historique national.

En 1965, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a fait les recommandations suivantes :

1. Attendu qu'Halifax, avec Gibraltar, Malte et les Bermudes, était l'une des quatre principales bases navales de l'Empire britannique aux XVIII^e et XIX^e siècles, et qu'elle est d'une grande importance historique nationale pour le Canada.

2. Attendu que le système de défense d'Halifax, un ensemble complet de défenses côtières qui ont servi de la fin du XVIII^e siècle à la Seconde Guerre mondiale, est probablement unique sur le continent nord-américain et qu'il devrait être mis à la disposition des générations futures de Canadiens.

3. Attendu que ce constat ne signifie pas nécessairement que toutes ces installations côtières devraient être préservées et encore moins restaurées, mais que des exemples représentatifs des différents styles et des différentes périodes devraient être protégés de la détérioration en vue d'une possible restauration future.

4. Attendu que pour le moment, il est évident que les forts et les batteries du continent valent plus la peine d'être préservés et restaurés, mais que même si l'île Georges et l'île McNabs sont aujourd'hui relativement inaccessibles, elles pourraient dans un avenir proche être ouvertes de façon à ce que le public puisse les apprécier.

5. La Commission, après avoir tenu compte de ces principes généraux, souhaite faire les recommandations suivantes :

(a) Que le Ministère donne suite à ses plans d'exploiter la tour martello Prince-de-Galles en tant que lieu historique national, de restaurer, d'aménager et d'exploiter à leur plein potentiel la citadelle d'Halifax et la redoute York, et de garder l'île Georges à des fins de restauration et d'aménagement au fur et à mesure de la dispo-

¹ Des autres tours énumérées, il reste une partie de celle qui se trouvait à la Redoute-York.

nibilité des fonds et à des fins d'exploitation en tant que lieu historique national lorsque ce dernier sera rendu accessible au public. La batterie York Shore devrait être stabilisée et intégrée au cadre administratif de la redoute York.

(b) Que la batterie du bras Nord-Ouest soit transférée telle quelle aux commissaires du parc Point Pleasant, à condition qu'elle soit protégée.

(c) Que le fort Ogilvie soit stabilisé à l'état de ruine par le Ministère et transféré aux commissaires du parc Point Pleasant à condition qu'il soit protégé. La Commission reconnaît que dans ses négociations avec les commissaires du parc Point Pleasant concernant le transfert du parc Point Pleasant, le Ministre pourrait juger nécessaire de traiter les batteries Cambridge et Point Pleasant de la même façon que le fort Ogilvie, mais elle n'est pas d'avis que le Ministre devrait prendre des dispositions particulières pour les préserver.

(d) Que le fort McNab soit stabilisé mais non aménagé ou exploité avant que l'aménagement de l'île McNabs ne la rende plus accessible. Lorsque l'usage récréatif de l'île McNabs le justifie aux yeux du Ministre, il doit exploiter le fort McNab en tant que lieu historique national. La partie restante de l'île McNabs relevant du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales devrait être transférée aux autorités locales pour qu'elle serve à des fins récréatives, à condition que les caractéristiques permanentes du fort Ives ne soient pas démolies.

(e) Que le Ministre, faute de justification, ne prenne aucune mesure pour préserver ou protéger la batterie Chain Rock au parc Point Pleasant, la batterie Connaught, la batterie Sandwich, la batterie Strawberry ou le fort Hugonin.

ANNEXE E

Résumé des énoncés d'intégrité commémorative

CITADELLE-D'HALIFAX

Énoncé des objectifs de commémoration

Le lieu historique national de la Citadelle-d'Halifax est d'importance historique nationale en raison du rôle qu'il a joué dans le développement de Halifax en tant que l'une des quatre principales bases navales de l'Empire britannique aux XVIII^e et XIX^e siècles, et parce que c'est un élément important de l'ensemble exceptionnellement complet de défenses côtières, connu sous le nom de Complexe de défense d'Halifax, qui a été aménagé à Halifax entre le XVIII^e siècle et la Seconde Guerre mondiale.

Valeurs patrimoniales

- Emplacement stratégique sur la presqu'île, qui lui permettait de défendre la base navale d'Halifax et qui en faisait une composante importante du système de défense du port.
- Le paysage naturel et le cadre, qui ont profondément influencé la conception du fort lui-même et sa relation avec le développement de la ville en tant que base navale.
- Les perspectives avaient une valeur stratégique pour les militaires car elles faisaient le lien visuellement entre les éléments de défense et les éléments défendus.
- La conception, la fonction, la forme, les proportions et les matériaux de construction de ces ouvrages, ainsi que les relations des uns avec les autres, sont essentiels pour comprendre l'évolution du rôle de protection de la base navale joué par la Citadelle-d'Halifax au fil du temps.
- Chacune de ces ressources aide à faire le lien avec la présence de garnisons britanniques et canadiennes à la Citadelle.

- La Citadelle-d'Halifax est l'un des meilleurs exemples survivants d'ouvrage fortifié à bastions au Canada.
- La conception à bastions est un aspect essentiel de l'ensemble complet de technologies de défense que l'on trouve au Complexe de défense d'Halifax.

Messages-clés

- La Citadelle-d'Halifax revêt une importance historique nationale en raison de son rôle dans le développement d'Halifax en tant que l'une des principales bases navales de l'Empire britannique, et parce qu'elle a contribué à asseoir l'importance de la ville dans l'histoire du Canada.
- La Citadelle-d'Halifax revêt une importance historique nationale en raison de son rôle au sein du système de défense d'Halifax pendant deux cent cinquante ans.

REDOUTE-YORK

Énoncé des objectifs de commémoration

La Redoute-York et la batterie York Shore sont d'importance nationale en raison du rôle changeant qu'elles ont joué au sein du Complexe de défense d'Halifax depuis la fin du dix-huitième siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, en protégeant l'une des principales bases navales de l'Empire britannique et du Canada.

Valeurs patrimoniales

- Son paysage culturel unique, qui comprend des bâtiments d'époque, des ruines et des emplacements de canons, de projecteurs et d'équipement de télémétrie associés aux différents systèmes de défense utilisés pendant plus d'un siècle et demi.
- Son emplacement stratégique au sommet d'un haut promontoire dominant les

environs, dont l'entrée du port et l'île McNabs, lui permettait de protéger le port d'Halifax avec les autres composantes du système de défense.

- Son paysage naturel de falaises rocheuses et de pentes boisées menant à une côte exposée était un avantage stratégique dont les ingénieurs militaires ont tiré profit, par exemple en installant des batteries dans les falaises, en gardant les arbres comme écrans, et en installant divers systèmes de défense aux endroits stratégiques.
- Ses perspectives associées aux portées de tir et les champs de visibilité associés aux projecteurs et aux batteries qui défendaient l'entrée du port d'Halifax.
- Les vestiges d'une partie importante de l'ensemble des défenses côtières utilisé du XVIII^e siècle à la Seconde Guerre mondiale.
- Certains éléments sont des exemples remarquables de types particuliers d'ouvrages militaires (p. ex., la batterie est [artillerie à âme rayée à chargement par la bouche], le poste de commandement de tir, la batterie York Shore).
- L'apparence et la structure des fortifications, des bâtiments et d'autres constructions reflètent les pratiques de conception et de construction militaire qui avaient cours à différentes périodes de l'histoire du lieu.

Messages-clés

- La Redoute-York revêt une importance nationale en raison du rôle changeant qu'elle a joué au sein du système de défense d'Halifax de 1793 à 1956.
- La batterie York Shore revêt une importance nationale en raison de son rôle dans le système de défense d'Halifax au cours de la Seconde Guerre mondiale.
- La Redoute-York revêt une importance nationale en raison de ses ressources d'époque qui sont des exemples représentatifs et uniques qui couvrent 150 années d'évolution des technologies de défense.

TOUR-PRINCE-DE-GALLES

Énoncé des objectifs de commémoration

La Tour-Prince-de-Galles est d'importance historique nationale en raison du rôle qu'elle a joué dans le développement d'Halifax en tant que l'une des quatre principales bases navales de l'Empire britannique aux XVIII^e et XIX^e siècles, parce que c'est un élément important de l'ensemble exceptionnellement complet de défenses côtières qui a été aménagé à Halifax entre le XVIII^e siècle et la Seconde Guerre mondiale, et pour son importance en tant que style d'architecture militaire.

Valeurs patrimoniales

- Son emplacement stratégique sur la pointe Pleasant, à la jonction du chenal du port intérieur et du bras Nord-Ouest, lui permettait de défendre le port d'Halifax dans le cadre d'un système de défense.
- C'est la première des cinq tours martello érigées à Halifax, et l'un des premiers exemples des tours de défense côtière qui ont été adoptées en Angleterre et dans les colonies britanniques.
- Sa conception est typique des premières tours défensives rondes.
- Son apparence et sa structure témoignent de son évolution et de l'utilisation que l'on en a faite au cours des différentes périodes de son histoire.
- Son rôle est important parce qu'il s'agit d'une composante unique du Complexe de défense d'Halifax.

Messages-clés

- La Tour-Prince-de-Galles est d'importance historique nationale en raison du rôle qu'elle a joué dans le développement d'Halifax en tant que l'une des quatre principales bases navales de l'Empire britannique aux XVIII^e et XIX^e siècles.
- La Tour-Prince-de-Galles est d'importance historique nationale parce qu'elle est un élément important dans un ensemble exceptionnellement complet de défenses côtières.
- La Tour-Prince-de-Galles est d'importance nationale parce qu'elle est représentative d'un type d'architecture militaire; c'est l'un des premiers exemples des tours de défense côtière qui sont devenues un élément courant des défenses côtières britanniques.

ÎLE-GEORGES

Énoncé des objectifs de commémoration

Le lieu historique national de l'Île-Georges est d'importance historique nationale en raison du rôle qu'il a joué au sein du système de défense d'Halifax qui protégeait l'une des principales bases navales de l'Empire britannique aux XVIII^e et XIX^e siècles, et parce qu'il contient des exemples représentatifs d'un ensemble de défenses côtières.

Valeurs patrimoniales

- Le contexte insulaire, qui offrait des perspectives permettant d'observer le chenal du port, ainsi que l'emplacement, étaient des aspects essentiels du système global de défense.
- Les bâtiments de l'île sont une preuve tangible de la présence d'un ensemble de technologies de défense du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, et ils sont appréciés pour leurs emplacements originaux, leurs formes, leurs matériaux, leurs fonctions et leurs liens entre eux.
- L'évolution des technologies et des fortifications dans l'île, en tant que composantes du système défensif de l'île et des structures de soutien essentielles.

Messages-clés

- L'histoire de la base navale impériale, notamment sa nature, son organisation et ses composantes, le choix d'Halifax et l'importance stratégique du port.
- Le rôle de l'Île-Georges au sein du Complexe de défense d'Halifax.
- L'ensemble exceptionnel des technologies de défense présentes dans l'île, qui montre notamment l'évolution technique dans le temps de l'artillerie, des fortifications et du minage portuaire.

FORT-MCNAB

Énoncé des objectifs de commémoration

Le Fort-McNab est d'importance historique nationale en raison du rôle qu'il a joué au sein du système de défense d'Halifax en protégeant l'une des principales bases navales de l'Empire britannique et du Canada entre les années 1880 et 1940, et parce qu'il contient des exemples représentatifs de la technologie et du matériel militaires de défense.

Valeurs patrimoniales

- Emplacement stratégique sur une île à l'embouchure du port, lui permettant de défendre le port d'Halifax dans le cadre d'un système de défense.
- Un paysage naturel de collines légèrement surélevé et exempt de rochers a permis aux ingénieurs militaires de créer un modèle des nouvelles fortifications côtières adoptées dans les années 1880.
- Paysage culturel unique, qui comprend des bâtiments d'époque, des ruines et des emplacements de canons, de projecteurs et d'équipement de télémétrie.
- Contribution intégrale des ressources au fonctionnement du premier fort à Halifax à être doté d'une artillerie à chargement par la culasse.
- Les ressources représentent un ensemble complet de défenses construites de 1888 à 1945.
- Les ressources sont directement liées au système de défense du port.
- Les ressources illustrent l'importance de la base navale et permettent de comprendre cette dernière.
- Certains éléments sont des exemples particulièrement remarquables.

Messages-clés

- Le Fort-McNab est d'importance historique nationale en raison du rôle qu'il a joué dans la défense d'une des principales bases navales de l'Empire britannique et, après 1906, du Dominion du Canada.
- Le Fort-McNab est d'importance nationale en raison du rôle qu'il a joué dans le système de défense du port d'Halifax.
- Le Fort-McNab est d'importance nationale parce qu'il contient des exemples exceptionnels et représentatifs de la technologie et du matériel militaires de défense.

ANNEXE F

Ouvrages de référence choisis

- Filiatrault, Michelle, et Cynthia Staicer. 2004. *Species at risk and biodiversity survey of York Redoubt National Historic Site*
- Nova Scotia. Department of Natural Resources. 2005. *McNabs and Lawlor Islands Provincial Park: Park Management Plan*
- Parcs Canada. 1993. *Complexe de défense d'Halifax : lieux historiques nationaux : plan de gestion*
- . 1994. *The Halifax Citadel National Historic Site Management Plan*
- . 1994. *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*
- . 2000. *Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada*
- . 2001. *Engager les Canadiens : stratégie de communications extérieures de Parcs Canada*
- . 2002. *Custom Visitor Survey 2002 Halifax Citadel National Historic Site of Canada: Preliminary Report*
- . 2002. *Custom Visitor Survey 2002 York Redoubt National Historic Site of Canada: Preliminary Report*
- . 2004. *Mainland Nova Scotia Field Unit: Engaging Canadians Strategy, 2004-2007*
- . 1996. *Fort McNab National Historic Site Commemorative Integrity Statement*
- . 1996. *Georges Island National Historic Site Commemorative Integrity Statement*
- . 1998. *Halifax Citadel National Historic Site Commemorative Integrity Statement*
- . 1999. *Prince of Wales Tower National Historic Site Commemorative Integrity Statement*
- . 1999. *York Redoubt National Historic Site Commemorative Integrity statement*
- Willison, J.H. Martin, et al. 1996. *Inventory of ecological values on George's Island, Halifax County*
- Willison, J.H. Martin, Bill Freedman, Andrew Horn, et Chris Miller. 1996. *Inventory of Ecological Values on McNab's Island, Halifax County*

ANNEXE G

Remerciements

Un certain nombre de personnes et d'organismes ont participé à l'élaboration du présent plan directeur. Nous offrons nos remerciements à tous ceux qui ont pris le temps de donner leur point de vue à l'équipe de planification, ou de participer à une séance de discussion ou à une journée portes ouvertes.

Nous remercions particulièrement :

La Halifax Citadel Regimental Association et le Musée de l'Armée

Le personnel responsable de l'urbanisme et des biens immobiliers à la Municipalité régionale d'Halifax

Le ministère des Ressources naturelles, qui a mis à notre disposition des photographies aériennes

La Friends of McNabs Island Society

Le personnel de l'Unité de gestion de la Nouvelle-Écosse continentale de Parcs Canada

Membres de l'équipe de planification de la gestion de Parcs Canada

Charles Burke

Archéologue, Centre de services de l'Atlantique

Dave Danskin

Gestionnaire de la mise en valeur du patrimoine et des services aux visiteurs, Unité de gestion de la Nouvelle-Écosse continentale

Linda Frank

Directrice d'unité de gestion, Unité de gestion de la Nouvelle-Écosse continentale

John Johnston

Historien, Centre de services de l'Atlantique et Unité de gestion de la Nouvelle-Écosse continentale

Ron McDonald

Gestionnaire, Section de gestion des ressources culturelles, Centre de services de l'Atlantique

Wayne Moug

Conservateur militaire, Centre de services de l'Atlantique

Warren Peck

Gestionnaire des biens, Unité de gestion de la Nouvelle-Écosse continentale

Alannah Phillips

Gestionnaire des relations extérieures, par intérim, Unité de gestion de la Nouvelle-Écosse continentale

Soonya Quon

Planificatrice de la gestion, Centre de services de l'Atlantique

Tanya Taylor White

Gestionnaire des relations extérieures, Unité de gestion de la Nouvelle-Écosse continentale

Ont également apporté leur soutien :

Heather Barton

Debra Betts

Denise Graham

Jennifer Stevens

Rick Smith